

**CAISSE REGIONALE**

**De CREDIT AGRICOLE MUTUEL**

**Des COTES-D'ARMOR**

# **RAPPORT DE GESTION**

**pour l'exercice 2013**

**clos le 31 Décembre 2013**



**Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le  
25 mars 2014**

## Le contexte général de l'année 2013

### Fin de la récession en zone Euro

Amorcée mi-2012, l'amélioration de l'environnement financier de la zone euro s'est poursuivie en 2013 avec la détente des taux des pays périphériques et la hausse des indices boursiers. La situation économique s'est également sensiblement améliorée avec les ajustements des balances courantes dans les pays périphériques, et une amélioration de la compétitivité dans certains pays notamment l'Espagne, la sortie de la récession, mi-2013 et les avancées sur l'union bancaire.

Il faut toutefois souligner que les taux d'endettement publics restent très élevés dans de nombreux pays de la zone euro. Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro aura encore baissé de 0.5% en moyenne en 2013, après -0.6% en 2012 mais avec un profil plus favorable. La croissance est redevenue positive en rythme trimestriel au deuxième trimestre 2013. La sortie de récession est la résultante de plusieurs facteurs positifs : un début de changement de stratégie concernant les politiques budgétaires laissant plus de temps aux pays pour réduire leurs déficits, la forte désinflation qui redonne du pouvoir d'achat aux consommateurs, le retour de la confiance dans la zone euro. La consommation et l'investissement ont recommencé à progresser à partir du deuxième trimestre 2013 après plusieurs trimestres de forte baisse. L'Allemagne s'en sort toujours mieux que les autres grands pays (+0.5% en moyenne en 2013 vs 0.2% pour la France, -1.9% pour l'Italie et -1.2% pour l'Espagne). L'inflation de la zone Euro a fortement baissé en 2013 passant de 2% en début d'année à un point bas de 0.7% en Octobre. Le risque de déflation est revenu sur le devant de la scène, la baisse de l'inflation ayant un effet haussier sur les taux d'intérêt réels rendant très difficile le désendettement et pesant ainsi sur la croissance. Le taux de chômage a continué d'augmenter mais à un rythme beaucoup plus faible qu'en 2012, passant de 11.9% fin 2012 à 12.3% en décembre avec toujours d'importantes divergences en fonction des pays.

### France : une reprise poussive

L'année économique 2013 de la France a plutôt mieux fini qu'elle n'avait commencé. Au final, malgré des déséquilibres persistants, ces derniers s'améliorent.

En effet même si les résultats d'activité du quatrième trimestre ne seront publiés que fin février, les grandes tendances de l'année 2013 peuvent d'ores et déjà être analysées. Ces constats sur l'année écoulée sont essentiels pour comprendre le comportement de l'économie française en 2014.

En 2013, l'économie française a fait preuve de résistance malgré les multiples contraintes pesant sur l'activité. Le PIB en volume devrait afficher une progression de 0.2% en moyenne annuelle. C'est peu, mais c'est déjà plus que ce qu'ont réussi à dégager nos principaux partenaires commerciaux en zone euro, en dehors de l'Allemagne, comme l'Italie, les Pays Bas et l'Espagne.

Un des facteurs clé qui permet d'expliquer cette « résistance à la française » est la bonne tenue de la consommation privée. Ceci s'explique par le léger redressement du pouvoir d'achat des ménages en 2013 (+0.3% après -0.9% en 2012). Ce résultat positif peut surprendre à première vue, dans un contexte de hausse du taux de chômage et d'ajustement budgétaire. Paradoxalement, c'est en fait l'évolution des prélèvements fiscaux et sociaux qui explique le léger redressement du revenu disponible des ménages en 2013.

L'autre élément ayant permis l'évolution positive du pouvoir d'achat a été le tassement marqué de l'inflation.

A l'inverse la résilience de l'activité a été ébranlée par le recul marqué de l'investissement des ménages comme celui des entreprises. Celui des ménages a reculé en lien avec la correction actuelle du marché de l'immobilier, qui demeure tout de même modérée. Dans le même temps l'investissement des entreprises a également souffert, pliant sous un climat des affaires dégradé et une situation financière tendue.

Par ailleurs les déficits publics restent largement déficitaires malgré une amélioration. En effet, le déficit public de la France devrait avoisiner les 4,2% du PIB en 2013 contre 4,8% du PIB en 2012. Il convient de constater que ces niveaux sont toujours très éloignés de l'objectif de 3% de déficit. Au final, cela souligne d'une part une certaine maîtrise des dépenses publiques mais surtout un problème lié à la dynamique des recettes qui est très inférieure à celle attendue. En effet, il manque près de 10 milliards d'euros de recettes fiscales par rapport aux prévisions initiales. La raison est double : tout d'abord, une surestimation initiale de la croissance économique de la part des autorités, et ensuite, le faible rendement des impôts (-4% pour la TVA; -4% pour l'impôt sur le revenu; -7% sur l'impôt sur les sociétés) qui reflète d'une part, la panne de la consommation et de l'investissement, et d'autre part, le dépassement du seuil de tolérance à l'impôt des agents économiques à partir duquel la pression fiscale devient "déproductive".

Du côté de l'emploi, l'année 2013 se solde par une poursuite de la progression du chômage de +5.7% sur l'année, en raison d'une croissance insuffisante.

## **En Côtes d'Armor**

Jusqu'à lors le tissu économique du département, très orienté vers l'agro-alimentaire et le tertiaire lui permettait de mieux résister aux différentes crises comparativement au national. Néanmoins les récentes difficultés de certaines entreprises agro-alimentaires bretonnes représentent de nouvelles sources d'inquiétudes pour les chefs d'entreprises et les ménages costarmoricains. Pour autant, les principaux indicateurs départementaux de troisième trimestre sont plutôt bien orientés, même si cette amélioration ne s'est toujours pas traduite par une amélioration du chômage. La particularité de 2013 pour le département se traduit par une progression plus rapide du taux de chômage qu'au niveau national sur l'année mobile à fin Septembre (+9.6% contre +7.4%). Malgré tout, le taux de chômage à 9.5% demeure inférieur de 1% à celui de la France métropolitaine.

Dans le domaine des entreprises, il faut noter une progression du chiffre d'affaires de +4.5% sur 12 mois à fin Septembre, confirmant la tendance d'une légère reprise.

Cette tendance ne se confirme pas au niveau de la création des entreprises qui enregistre un recul de 7% ni au niveau des défaillances d'entreprises qui progressent de 20% par rapport à 2012.

Au niveau du commerce extérieur, la particularité des Côtes d'Armor est une balance commerciale excédentaire de +49millions d'euros au 3ème trimestre résultat à la fois de la progression des exportations et de la réduction des importations.

Au niveau du tourisme et de l'agriculture les données à fin septembre sont bien orientées. Pour le tourisme, le taux d'occupation des hôtels est en hausse grâce notamment à une progression sur le mois d'Août. Au niveau de l'agriculture, il est à noter que les productions agricoles sont stables en dehors du lait en recul de 3%. En termes de prix, le cours des principales productions (lait et porc) sont en progression sur 2013 par rapport à 2012 permettant de couvrir les prix de revient.

# 1- L'activité de la Caisse Régionale

## La collecte (En millions d'euros)

| Encours au 31/12/2013                                   |              | Evolution<br>2013/2012 |
|---|--------------|------------------------|
| <b>Encours globaux</b>                                  | <b>9 830</b> | <b>+2.1 %</b>          |
| <b>Ressources CA.S.A. &amp; CR</b>                      | <b>5 787</b> | <b>+ 3,0%</b>          |
| Comprenant :  |              |                        |
| • DAV   | 1 125        | +10,6%                 |
| • EPARGNE   | 4 662        | +1,3%                  |
| <b>Collecte pour le compte des filiales &amp; tiers</b> | <b>4 043</b> | <b>+ 0,9%</b>          |
| Dont :  |              |                        |
| • SICAV – FCP et Assimilés                              | 478          | - 6,6%                 |
| • Epargne Assurance                                     | 3 560        | + 2,0%                 |
| • Emprunts obligataires                                 | 5            | -16,7%                 |

En 2013, la Caisse Régionale a enregistré une progression de sa collecte globale de 2,1%. L'évolution est positive sur l'ensemble des compartiments en dehors de celui des valeurs mobilières.

Sur 2013, il faut noter une progression des encours de Dépôts à vue de 10,6%. A l'intérieur du compartiment épargne, qui affiche une progression de 1,3%, l'encours des DAT (dépôts à terme) enregistre une baisse de 2,4%, s'expliquant par un contexte de taux et une fiscalité moins favorables.

Par contre le compartiment épargne Crédit Agricole SA (Epargne Logement, livrets,...) a mieux performé qu'en 2012 puisqu'il affiche une progression de 2,6%. Cette évolution a notamment été permise par l'accroissement des encours sur les livrets de 3,6%, tirée par le développement du livret sociétaire dont l'encours a été multiplié par 3.5 mais également le Plan Epargne Logement dont l'encours progresse de 8,5%. Outre la collecte nouvelle, ces variations ont notamment été réalisées par des transferts du Livret A et du Livret de Développement Durable suite à la baisse de leur taux de rendement au mois d'Août 2013.

Concernant la collecte tierce, les encours sont également en augmentation de 0,9%, tirés par l'assurance vie qui retrouve des couleurs dans un contexte de baisse des taux de l'épargne bancaire. Dans le même temps, le compartiment SICAV-FCP enregistre une nouvelle baisse de 6,6% alors même que l'indice CAC 40 a progressé de 18%.

## Les crédits (En millions d'euros)

| Encours au 31/12/2013   |              | Evolution<br>2013/2012 |
|---|--------------|------------------------|
| <b>Encours globaux</b>  | <b>6 571</b> | <b>+ 1,7 %</b>         |
| <b>Crédits d'équipement</b>   | <b>2 601</b> | <b>+ 0,1 %</b>         |
| <b>Crédits à l'habitat</b>  | <b>3 188</b> | <b>+ 3,6 %</b>         |
| <b>Crédits de trésorerie et autres</b>  | <b>783</b>   | <b>-0,64 %</b>         |
| <b>Structure des encours par agent économique (hors clientèle financière) :</b> |              |                        |
| • Particuliers  | 40,7%        |                        |
| • Agriculteurs  | 19,1 %       | -                      |
| • Entreprises, Professionnels & Collectivités locales                           | 40,2 %       | -                      |

Au 31/12/2013, l'encours de crédits gérés atteint 6,572 milliards d'euros et connaît une progression de 1,7%. Cette évolution toujours positive des encours a été permise par des réalisations de 1,131 milliards de nouveaux crédits.

Ce niveau de réalisations a été porté principalement par les marchés de l'habitat, en progression de 17,3%, à 524M€ et de l'agriculture en hausse de 4,1% à 217M€.

Les autres marchés contribuent également à atteindre ce niveau de réalisation mais à un niveau moindre qu'en 2012. Après une année exceptionnelle en 2012, le marché des professionnels recule de 5,3% avec 154,4M€. Les marchés Entreprises, Collectivités Publiques et GMS sont un peu plus en retrait avec respectivement 86,9M€, 60,3M€ et 12,3M€.

Dans la continuité de l'année 2012, les réalisations de crédit à la consommation poursuivent leur baisse avec -10,4% et 75M€ de réalisations.

## 2 - Les faits marquants de l'exercice

- ❖ La Caisse Régionale a migré sur le nouveau système informatique unifié des Caisses régionales en mai 2013. La bascule s'est réalisée sans incident recensé et sans incidence sur les comptes de l'exercice,
- ❖ Dans le cadre du regroupement national des centres monétiques du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale a apporté les titres détenus sur l'entité Somaintel à Monecam Finances générant une plus value de 1.6 M€ pour une valeur d'apport de 2.4 M€,
- ❖ La Caisse Régionale a également participé à la nouvelle organisation de la filière immobilière qui se traduit par l'acquisition par les Caisses Régionales de 50 % de Crédit Agricole Immobilier via l'entité Sacam Immobilier. Pour la Caisse des Côtes d'Armor, l'apport est de 2.7 M€ pour 1.93% du nouvel ensemble,
- ❖ La Caisse a fait l'objet entre juin et novembre 2013 d'une vérification fiscale sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Les conclusions n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice 2013,
- ❖ Sur le plan fiscal, la hausse de la contribution exceptionnelle de 5% à 10.7% a généré une hausse de l'impôt société de 2 M€. D'autre part, la Caisse Régionale a comptabilisé un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 1.1 M€ sur l'exercice
- ❖ Dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur l'exercice au remboursement de 156,6 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA assorti d'une soulte de 9,1 millions d'euros. La Caisse Régionale a par ailleurs poursuivi sa politique de couverture du risque de taux lié à ses réalisations de crédits.
- ❖ Au cours de l'exercice 2013, la Caisse Régionale n'a pas perçu de dividende de la SAS Rue La Boétie.

### 3 - Les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent

Les états financiers de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale des Côtes d'Armor publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

| Règlements   | Date de publication par l'Etat français | Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du            | Applicable dans la Caisse Régionale |
|--|---|--|-------------------------------------|
| Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières  | 30 décembre 2011<br>N°2011-5            | 1 <sup>er</sup> janvier 2013   | Non                                 |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés  | 28 décembre 2012 N° 2012-03             | 1 <sup>er</sup> janvier 2013   | Non                                 |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N)2013-02 du 7 novembre 2013   | 28 décembre 2012 N° 2012-04             | 1 <sup>er</sup> janvier 2015   | Non                                 |
| Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement   | 28 décembre 2012 N° 2012-05             | 1 <sup>er</sup> janvier 2013 ou par anticipation                                 | Oui                                 |
| Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises | 07 novembre 2013<br>N°2013-02           | 1 <sup>er</sup> janvier 2014 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 | Oui                                 |

|   |                               |                  |     |
|---|-------------------------------|------------------|-----|
| Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique  | 30 octobre 2013<br>N°2013-01  | 31 décembre 2013 | Non |
| Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité | 13 décembre 2013<br>N°2013-03 | 31 décembre 2013 | Oui |

L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas l'Entité sur la période ou n'ont pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période. Concernant les engagements de retraites, l'application du non étalement du coût des services passés a entraîné la comptabilisation d'un montant de 162 milliers d'euros par report à nouveau sur 2013.



## 4 - Les comptes sociaux de la Caisse Régionale au 31 décembre 2013

### Le bilan social

| Actif<br>31/12/2013                           | Montants (en<br>millions d'euros) | Evolution<br>2013/2012 |
|---|-----------------------------------|------------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées       | 171                               | 138,8%                 |
| Opérations internes au Crédit Agricole        | 822                               | 7,5%                   |
| Opérations avec la clientèle                  | 6 442                             | 1,6%                   |
| Opérations sur titres                         | 639                               | 48,3%                  |
| Valeurs immobilisées nettes                   | 463                               | 0,4%                   |
| Comptes de régularisation et actifs et divers | 152                               | -13,9%                 |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>8 690</b>                      | <b>5,4%</b>            |

| Passif<br>31/12/2013                       | Montants (en<br>millions d'euros) | Evolution<br>2013/2012 |
|--|-----------------------------------|------------------------|
| Opérations interbancaires                  | 3                                 | 24,7%                  |
| Opérations internes au Crédit Agricole     | 4 640                             | 11,4%                  |
| Comptes créditeurs de la clientèle         | 1 911                             | 5,4%                   |
| Dettes représentées par un titre           | 842                               | -18,1%                 |
| Comptes de régularisation et passif divers | 135                               | -0,9%                  |
| Provisions et dettes subordonnées          | 120                               | 7,8%                   |
| FRBG                                       | 14                                | 0,0%                   |
| Capitaux propres hors FRBG                 | 1 025                             | 5,5%                   |
| <i>Dont résultat</i>                       | 60                                | -3,2%                  |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>8 690</b>                      | <b>5,4%</b>            |

Le bilan atteint 8 milliards 690 millions d'euros et progresse de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est la conséquence du développement de l'activité crédit qui génère une augmentation de près de 105M€ d'encours de créances sur la clientèle à l'actif du bilan, financée au passif par de l'endettement interbancaire.

La loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor respecte ces obligations en matière de délais. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 1 009 338,81€ au 31 décembre 2013, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2013, pour les factures non contestées.

| En €             | < 30 jours | 30-60 jours | 60-90 jours | > 90 jours | Total         |
|------------------|------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| Dus Fournisseurs | 783 651,87 | 147 917,12  | 5 063,14    | 72 706,68  | 1 009 338, 81 |

Au 31/12/12, cette somme se chiffrait à 2 241 000,33€, selon le détail ci-après :

| En €             | < 30 jours   | 30-60 jours | 60-90 jours | > 90 jours | Total        |
|------------------|--------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| Dus Fournisseurs | 1 737 660,90 | 259 461,22  | 2 384,13    | 242 094,08 | 2 241 000,33 |

**Le compte de résultat social** (l'évolution des postes ci-dessous s'appuie sur le compte de résultat analytique)

| 31/12/2013  | Montant<br>(en millions<br>d'euros) | Evolution<br>2013/2012 |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| <b>Produit net bancaire</b>                             | <b>241,4</b>                        | <b>1,6%</b>            |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                        | <b>123,3</b>                        | <b>-2,5%</b>           |
| <b>Revenu brut d'exploitation</b>                       | <b>118,1</b>                        | <b>6,0%</b>            |
| <b>Coût du risque crédit<br/>(hors Int CDL) et FRBG</b> | <b>19,2</b>                         | <b>11,6%</b>           |
| <b>Résultat exceptionnel et autres provisions</b>       | <b>-1,2</b>                         | <b>33,3%</b>           |
| <b>Impôt sur les sociétés</b>                           | <b>37,6</b>                         | <b>24,1%</b>           |
| <b>Bénéfice social de l'exercice</b>                    | <b>60,1</b>                         | <b>-3,2%</b>           |

### **Le produit net bancaire**

Le produit net bancaire est en augmentation sur l'année 2013 à 241.4 M€, ce qui constitue le meilleur niveau atteint jusqu'à ce jour.

- **L'activité d'intermédiation** poursuit sa progression en 2013 (+4.42%) à 119,3M€. Cette évolution a été permise essentiellement par une optimisation de son coût de refinancement mais aussi par la poursuite de la progression des encours de crédit.

- **Les commissions de collecte**, enregistrent une progression sur l'exercice de 5,8% pour atteindre 26,2 M€.

Le principal impact à la hausse trouve son origine dans les commissions de collecte CASA. Sur l'année 2013, les raisons de cette évolution sont les suivantes :

- ❖ un taux de commission moyen à 0.39% soit une augmentation de 0.06%
- ❖ la structure de la collecte a évolué avec un accroissement significatif de l'encours des Plans Epargne Logement.

Concernant les commissions sur la collecte tierce, elles sont en nouveau en baisse sur l'exercice du fait d'une baisse des volumes d'épargne financière et d'un effet de base sur les commissions ventes de neuf par rapport à 2012.

- **La tarification des comptes et services** enregistre une progression de 3,20% à 43 M€.
- **Les commissions ASSURANCES (ADI, Valeur Prévoyance et IARD)** connaissent pour la première fois une baisse de 6.1% à 30M€. En effet la progression du portefeuille en assurance de biens combinée à une sinistralité plus faible ne permet pas de compenser une baisse plus élevée du compartiment ADI. Ce dernier enregistre effectivement une progression importante de la sinistralité notamment en indemnité temporaire de travail venant atténuer de 3,9M€ les commissions assurance.
- **Les investissements pour compte propre** enregistrent une baisse de 10,5% à 22,8M€ liée notamment à l'absence d'externalisation de plus value latente contrairement à 2012.

## **Le résultat brut d'exploitation**

En 2013, les charges de fonctionnement nettes sont en baisse de 2,76% pour un montant de 123,3 M€ contre 126,8 M€ en 2012.

Cette baisse des charges en 2013 trouve son origine à plusieurs niveaux : une baisse des charges de personnel de 0,4% du fait notamment du crédit d'impôt compétitivité emploi de 1,1M€, une baisse des impôts et taxes de 500K€ et enfin une baisse des autres charges de 3,2M€ en lien avec une baisse de la charge de sous traitance informatique de 2,3M€.

De ce fait, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 118,1 M€ sur l'exercice 2013, en hausse de 6%. Le coefficient d'exploitation s'établit à 51,1% pour 2013 et baisse de 2 points. Le coefficient d'exploitation d'activité avec 56,2% en 2013 baisse également de 3,1points.

## **Le résultat de l'exercice**

Le coût du risque crédit est en augmentation sur l'exercice à 19,2M€. Il résulte de l'ajustement des provisions collectives sur les règles du groupe, des dotations affectées ainsi que de dotations sectorielles au regard d'éléments d'analyse de conjoncture de différentes filières professionnelles.

La charge fiscale s'élève à 37,6M€ soit une augmentation de 24,1% du fait d'une progression du résultat économique de la Caisse Régionale ainsi qu'une augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés.

En synthèse, **le résultat net social** 2013 de la Caisse Régionale, en baisse de 3,2%, est arrêté à 60,077 millions d'euros.

## 5 - Les comptes consolidés de la Caisse Régionale au 31 décembre 2013

Les comptes consolidés sont présentés en application des normes IAS/IFRS.

### Le bilan consolidé

| Actif<br>31/12/2013                                     | Montants<br>(millions<br>d'euros) | Evolution<br>2013/2012 |
|---|-----------------------------------|------------------------|
| Caisse, Banques Centrales, CCP                          | 21,1                              | -9,1%                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat        | 241,2                             | -9,3%                  |
| Instruments dérivés de couverture                       | 5,2                               | 205,9%                 |
| Actifs financiers disponibles à la vente                | 772,8                             | 42,4%                  |
| Prêts et créances émis sur Etablis. De crédit           | 830,9                             | 6,8%                   |
| Prêts et créances émis sur la clientèle                 | 6 404,1                           | 1,5%                   |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts        | 42,7                              | -43,7%                 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance            | 382,1                             | 30,0%                  |
| Actifs d'impôt courant et différés                      | 33,8                              | 2,7%                   |
| Comptes de régularisation et actifs divers              | 146,5                             | -13,9%                 |
| Actifs non courants destinés à être cédés               |                                   |                        |
| Participation aux bénéfices différée                    |                                   |                        |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence |                                   |                        |
| Immeuble de placement                                   | ns                                | ns                     |
| Immobilisations corporelles                             | 70,6                              | -1,0%                  |
| Immobilisations incorporelles                           | ns                                | ns                     |
| Ecart d'acquisition                                     |                                   |                        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                      | <b>8 951,0</b>                    | <b>4,5%</b>            |

| <b>Passif<br/>31/12/2013</b>                                      | <b>Montants<br/>(millions<br/>d'euros)</b> | <b>Evolution<br/>2013/2012</b> |
|---|--|--------------------------------|
| <b>Caisse, Banques Centrales, CCP</b>                             |  |                                |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>          | <b>231,5</b>                               | <b>-10,8%</b>                  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                          | <b>59,0</b>                                | <b>-35,4%</b>                  |
| <b>Dettes envers les Etablis. de crédit</b>                       | <b>4 428,9</b>                             | <b>12,4%</b>                   |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>                                 | <b>1 911,3</b>                             | <b>5,4%</b>                    |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>                           | <b>842,1</b>                               | <b>-18,1%</b>                  |
| <b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts</b>           |  |                                |
| <b>Passifs d'impôt courants et différés</b>                       | <b>4,9</b>                                 | <b>512,5%</b>                  |
| <b>Cptes de régularisation et passifs divers</b>                  | <b>123,4</b>                               | <b>-5,3%</b>                   |
| <b>Dettes liées aux Actifs non courants destinés à être cédés</b> |  |                                |
| <b>Provisions techniques des contrats d'assurance</b>             |  |                                |
| <b>Provisions</b>   | <b>34,8</b>                                | <b>14,5%</b>                   |
| <b>Dettes subordonnées</b>  |  |                                |
| <b>Total Dettes</b>   | <b>7 635,9</b>                             | <b>4,7%</b>                    |
| <b>Capitaux propres part du groupe</b>                            | <b>1 315,1</b>                             | <b>3,5%</b>                    |
| <b>Capital et réserves liées</b>                                  | <b>348,2</b>                               | <b>-3,4%</b>                   |
| <b>Réserves consolidées</b>                                       | <b>884,6</b>                               | <b>5,8%</b>                    |
| <b>Gains ou pertes latents ou différés</b>                        | <b>17,5</b>                                | <b>15,4%</b>                   |
| <b>résultat</b>   | <b>64,9</b>                                | <b>9,6%</b>                    |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                                      |  |                                |
| <b>TOTAL PASSIF</b>   | <b>8 951,0</b>                             | <b>4,5%</b>                    |

Le total bilan atteint 8 milliards 951 millions d'euros et progresse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution provient à la fois de la poursuite de l'augmentation des encours de crédits à l'actif (prêts et créances sur la clientèle, 6 404 M€, soit +1,5%) ainsi que la progression des actifs financiers. Par ailleurs le poste « réserves » augmente de 5.8% après intégration du résultat 2012 au passif.

**Le résultat consolidé**

| <b>31/12/2013</b>                             | <b>Montant<br/>(en millions<br/>d'euros)</b> | <b>Evolution<br/>2013/2012</b> |
|---|--|--------------------------------|
| <b>Produit net bancaire</b>                   | <b>244,5</b>                                 | <b>4,9%</b>                    |
| <b>Charges de fonctionnement nettes</b>       | <b>124,9</b>                                 | <b>-0,7%</b>                   |
| <b>Revenu brut d'exploitation</b>             | <b>119,6</b>                                 | <b>11,5%</b>                   |
| <b>Coût du risque</b>                         | <b>-19,4</b>                                 | <b>19,8%</b>                   |
| <b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b> |  |                                |
| <b>Impôt sur les sociétés</b>                 | <b>-35,3</b>                                 | <b>10,3%</b>                   |
| <b>Résultat net</b>                           | <b>64,9</b>                                  | <b>9,6%</b>                    |
| <b>Résultat net part du groupe</b>            | <b>64,9</b>                                  | <b>9,6%</b>                    |

En termes d'analyse, les résultats consolidés sont constitués de l'agrégation :

- Des comptes sociaux de la Caisse Régionale, de ses 44 Caisses Locales et du fonds FINARMOR GESTION,
- Des retraitements de consolidation (élimination des opérations réciproques Caisse Régionale/ Caisse Locale; impôt différé.),
- Des reclassements et impacts IFRS.

| <b>31/12/2013</b>                             | <b>Comptes<br/>sociaux CR</b> | <b>Comptes CL</b> | <b>Ecart<br/>comptabilité<br/>Conso IFRS et<br/>traitement du<br/>fonds dédié</b> | <b>Comptes<br/>consolidés<br/>IFRS</b> |
|---|-------------------------------|-------------------|---|--|
|   | <b>a</b>                      | <b>b</b>          | <b>c</b>  | <b>a+b+c</b>                           |
| <b>PNB</b>                                    | <b>241.38</b>                 | <b>6.69</b>       | <b>-3.51</b>  | <b>244.56</b>                          |
| <b>Charges de fonctionnement</b>              | <b>-123.31</b>                | <b>-0,51</b>      | <b>-1.13</b>  | <b>-124.94</b>                         |
| <b>RBE</b>                                    | <b>118.07</b>                 | <b>6.18</b>       | <b>-4.63</b>  | <b>119.62</b>                          |
| <b>Provisions crédits</b>                     | <b>-19.17</b>                 | <b>0</b>          | <b>-0.28</b>  | <b>-19.45</b>                          |
| <b>Exceptionnel</b>                           | <b>-0.22</b>                  | <b>0</b>          | <b>0.22</b>   | <b>0</b>                               |
| <b>Gains/pertes sur actifs<br/>immobilisé</b> | <b>- 1.01</b>                 | <b>0</b>          | <b>1.07</b>   | <b>0.6</b>                             |
| <b>FRBG et provisions régl.</b>               | <b>0</b>                      | <b>0</b>          | <b>0</b>  | <b>0</b>                               |
| <b>Charges fiscales</b>                       | <b>- 37.6</b>                 | <b>-0.70</b>      | <b>2.99</b>   | <b>- 35.31</b>                         |
| <b>RESULTAT</b>                               | <b>60.08</b>                  | <b>5.48</b>       | <b>- 0.64</b>   | <b>64.92</b>                           |

Ainsi, au 31 décembre 2013, le résultat sur base consolidée ressort à 64,9 M€ contre un résultat 2012, calculé selon la même méthode, de 59,2 M€, soit une augmentation de 9,6%. Le ratio de solvabilité européen calculé sur la base consolidée, s'élève au 31/12/2013 à 22,71% dans la nouvelle définition Bâle II contre 23,36 % au 31/12/2012.

## 6- Distribution des Caisses Locales (parts sociales) et de la Caisse Régionale (CCA et parts sociales)

### Distribution des caisses locales (parts sociales)

| En K€          | 2011  | 2012  | Prévision 2013 |
|----------------|-------|-------|----------------|
| Intérêts de PS | 7 140 | 5 926 | 5 174          |
| Taux           | 3,10% | 2,50% | 2,20%          |

### Distribution Caisse Régionale (CCA)

| En K€             | 2011  | 2012  | Prévision 2013 |
|-------------------|-------|-------|----------------|
| Rémunération CASA | 4 680 | 4 650 | 4 485          |

Cette somme correspond à un montant de 2,99 € par CCA, soit un taux de rémunération de 3,80 % par rapport à l'apport global.

### Distribution Caisse Régionale (parts sociales)

| En K€          | 2011  | 2012  | Prévision 2013 |
|----------------|-------|-------|----------------|
| Intérêts de PS | 2 430 | 1 890 | 1 665          |
| Taux           | 3,54% | 2,75% | 2,43%          |

Cette somme correspond à un montant de 0,37 € par part sociale.

## 7- Le suivi et le contrôle des risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

### 7-1 Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale.

#### 7-1-2 Gestion du risque crédit

La stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédits validé par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2013. La politique Crédits définit les orientations pour l'ensemble des marchés, la mise en œuvre, la



surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs récurrents fixés par la Caisse Régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèle de la Caisse Régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

## **7-1-2 Gestion du risque crédit**

### **7-1-2-1 Principes Généraux de prise de risque**

Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marchés dans les règles de délégation de la Caisse Régionale. Sur les Marchés des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, les délégations sont définies en fonction des notes de délégations issues des grades Bâle II intégrés dans la notation de contrepartie du client et sa notation du projet. Sur le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

La Caisse Régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, et maintient des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre sont exclus les financements professionnels à l'étranger sur les marchés des Professionnels et des Agriculteurs.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours. Le seuil des dossiers sans garantie ne doit pas dépasser un pourcentage de l'ensemble des encours de la Caisse Régionale, hors collectivités publiques. Ce niveau est actualisé annuellement avec la Politique Crédits.

### **7-1-2-2 Méthodologie et systèmes de mesures de risques**

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la Banque de Détail et de la Banque Entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Le dispositif Bâle II régissant la filière crédit est organisé autour de six segments de clientèle : Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Entreprises, Collectivités Publiques et Associations, Promoteurs immobiliers.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail de la CR sont notés par l'outil LUC, selon 13 grades (12 grades de A à L pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 1 grade, V pour les contreparties en défaut), avec des modèles IRB (PD, LGD, CCF), calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses Régionales.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, afin de faciliter l'usage des notations, les grades Bâle II de la Banque de Détail (Particuliers, Agriculteurs et Professionnels) ont fait l'objet de regroupement en 5 classes : risque très faible, faible, moyen, fort, avéré (défaut), selon les règles fixées par le groupe.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z pour les contreparties en défaut). Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont estimés au travers de l'outil OCE. Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à ARPEGE.

Les autres actifs comme : les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM, font l'objet d'un traitement en approche Standard, traité dans les déclarations ARPEGE.

### Dispositif Bâle II dans la Caisse Régionale

Concernant la validation mensuelle des traitements Bâle II Banque de Détail (outil LUC) et Banque Entreprises (outil OCE), depuis Janvier 2010, conformément aux souhaits de l'ACP, une structure spécialisée, le « Pôle Expertise Bâle 2 » (PEB2) réalise les traitements mensuels et leur analyse afin que ceux-ci soient harmonisés et centralisés pour toutes les Caisses Régionales, en respectant la méthode diffusée et contrôlée par Crédit Agricole SA.

Les Caisses Régionales, conservent néanmoins une compétence locale dans le cadre des exigences Bâle II qui leur sont applicables. Elles demeurent responsables de l'exactitude des déclarations faites à CASA. Elles gardent la responsabilité de la gestion des concepts Bâle II à dire d'expert et de la notation de la Clientèle Grandes Entreprises.

Sur le plan des concepts « Bâlois », le chantier de rapprochement des écarts CDL et DEF AUT s'est poursuivi jusqu'en 2011. Après la suppression des franchises d'entrée en CDL en 2010, une seconde étape en 2011 a consisté à l'alignement des règles d'entrée en CDL sur le Défaut pour les créances Habitat et Collectivités Publiques à 180 jours. En second lieu un alignement des règles de sortie du CDL sur celles du Défaut (résolution complète de toutes les anomalies) a été mis en œuvre en fin d'année 2011.

Un reporting régulier des écarts est assuré dans les comités relatifs à BALE II. A fin décembre 2013, cet écart ressort à 11.64 M€ (12,7M€ au 31/12/2012) et provient principalement des éléments de contrats en défaut non CDL (12.42M€), du fait de la contagion ou de la mise en défaut à dire d'expert. La neutralisation complète de l'écart n'interviendra qu'en V2 de NICE en 2014 pour la CR des Côtes D'Armor, lorsque les périmètres de contagion auront été alignés et que le hors bilan intégré au niveau des Créances Douteuses Litigieuses.

### Banque de détail

Concernant les outils de notation sur la Banque de Détail, le paramétrage du Logiciel Unifié de Cotation (LUC) a fait l'objet d'une mise à jour des calibrages réglementaires. Cette nouvelle version du calibrage de LUC, résultat du Backtesting Bâle II, avec une augmentation de la perte attendue (Expected Loss) correspond à un durcissement du modèle entraînant une hausse des risques pondérés.

## Banque Entreprises

Le dispositif Tiers et Groupe a permis d'améliorer le dispositif Bâle II grâce aux imports automatiques de la note de la Caisse Régionale responsable de l'unicité de la notation (RUN) vers le logiciel ANADEFI de la Caisse Régionale suiveuse. Ce dispositif permet une gestion homogène des groupes de risque avec une surveillance renforcée des Risques grâce aux automatismes.

La formalisation et la justification des validations des Notes Retenues (NOR) ont été renforcées en 2013, notamment lors d'écart entre la notation proposée et la note calculée par ANADEFI. Les règles de validation de la NOR instituées s'appliquent à l'ensemble des contreparties notées selon les règles de la Banque Entreprises relevant du service des Professionnels, du Pôle d'Affaires et de l'Agence Entreprises. Le schéma de validation de la NOR a été élargi à la Promotion Immobilière. Les dossiers présentant des écarts de notes sont présentés en Comité NOR, présidé par le Directeur Général et animé par le service Contrôle Permanent et Conformité.

Depuis 2010, la Banque Entreprises est soumise à la remontée des informations avec les contrôles trimestriels de 2<sup>ème</sup> degré – 2<sup>ème</sup> niveau Consolidés transmis à la Direction des Risques Groupes (sous thème « système de risk management »). Ils concernent la qualité des informations de signalétique des contreparties Tiers et groupes, la mise en œuvre des systèmes de notation interne des débiteurs, le choix du respect de la méthode de notation applicable, la piste d'audit de la notation des débiteurs et le suivi de l'analyse du dispositif de notation interne des débiteurs.

Le plan d'action 2013 de Crédit Agricole SA, concernant le dispositif de notation Bâle II Entreprises, a été mis en œuvre par la Caisse Régionale. Au 31 Décembre 2013, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor présente des indicateurs verts sur la qualité et le suivi de la notation Bâle II Entreprises.

## ARCADE

L'outil ARCADE, applicatif transversal alimenté par les outils de notation et fournissant les données nécessaires au calcul du nouveau ratio de solvabilité, facilite le calcul du provisionnement collectif et sectoriel.

Les travaux d'ajustements comptables, avec le rapprochement des données Risques aux données comptables ont été renforcés grâce au Comité trimestriel de rapprochement Comptabilité Risques. Il réunit les services risques, comptabilité, contrôle permanent, ainsi que le contrôle comptable, conformément aux préconisations du Groupe. Les écarts résiduels sont désormais réduits et font l'objet de plans d'actions internes à la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, et externes dans le cadre du Système d'Information Unique NICE.

## Contrôle Permanent

Dans le cadre du reporting Bâle II mis en œuvre dans la Caisse Régionale, deux présentations au Conseil d'Administration ont été réalisées en juin et en décembre 2013 dans le cadre de la réglementation ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ces présentations intègrent le dispositif Bâle II de la Caisse Régionale et la situation des risques de Crédit.

La performance du dispositif Bâle II a été présentée au Conseil d'Administration de Novembre 2013. Cette présentation a également intégré le plan d'action Bâle II Notation

Entreprises 2013, l'usage de la notation dans la Caisse Régionale, ainsi que la présentation du Backtesting Bâle II.

Les résultats des contrôles de 2<sup>ème</sup> degré – 2<sup>ème</sup> niveau consolidés (2.2.C), dont les résultats intègrent des contrôles Bâle II, sont présentés chaque trimestre en Comité Stratégique de Contrôle Interne, et chaque semestre en Comité d'Audit et des Comptes. Ce Comité fait ensuite l'objet d'un reporting au Conseil d'Administration. Une cartographie des risques selon les différentes filières d'activité est également présentée au Conseil d'Administration.

Les tableaux de bord de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor intègrent les données Bâle II et leurs évolutions. Le Service Contrôle Permanent réalise des contrôles réguliers sur la production des états et de la cohérence des résultats. Une partie de ces contrôles est notamment réalisée dans le cadre de la remontée trimestrielle des indicateurs « risk-management » produits par le Pôle d'expertise Bâle II (PEB2). Ces contrôles permettent de s'assurer de la mise en place des plans d'actions et d'identifier les écarts éventuels dans la détermination de la NOR avec la Note Calculée Finale (NCF), afin de présenter ces dossiers au Comité de validation de la NOR.

Le Contrôle des Risques de Crédit effectue également le suivi de la gestion du défaut, dans le cadre du respect de la procédure d'alerte, pour les contreparties pour lesquelles la Caisse Régionale des Côtes d'Armor n'est pas le Responsable de l'Unicité de la Note (RUN). Pour l'année 2013, ces contrôles n'ont pas nécessité d'alerte au niveau du Groupe.

Correspondance entre la notation du Groupe Crédit Agricole (Bâle II Corporate) et les agences de notation :

| Notation Standard & Poor's | Grades Bâle II Corporate |
|----------------------------|--------------------------|
| AAA                        | A+, A, A-, et B+, B, B-  |
| BBB                        | C+, C, C-                |
| BB                         | D+, D, D-                |
| B                          | E+                       |
| Sous Surveillance          | E et E-                  |

### **Point spécifique lié aux fonds propres de la Caisse Régionale**

#### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

Lors de l'entrée en relation, la priorité est donnée aux contreparties interbancaires recommandées par Crédit Agricole SA ou celles dont la notation interne Crédit Agricole SA, se situe de A à C. C constitue la note minimale.

Le cas échéant, c'est l'application du rating externe qui est mise en œuvre. Les règles objectives appliquées prennent en compte, la structure financière de la contrepartie, sa rentabilité et une limite fixée pour chaque contrepartie.

C'est le comité financier qui décide de l'entrée en relation avec une contrepartie, et qui valide les éventuelles cessations de relation.

Reporting

Le Middle Office a plus particulièrement en charge le suivi des limites, qui relève de sa responsabilité, sous l'autorité du Directeur Financier et Risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Le cadre général de ces limites est validé en Conseil d'Administration, et les dépassements font l'objet d'une information en comité financier et d'une alerte au service Contrôle Permanent et Conformité. Ce dernier procède également à un suivi régulier à l'aide des reportings qui lui sont adressés trimestriellement.

Modalités de calcul

Pour chaque type d'instruments (les titres, les dérivés), la consommation de la limite est calculée selon des règles précises.

Pour les engagements hors-bilan, qui comprennent les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, les opérations prises en compte sont :

- les swaps, que leur date d'entrée en vigueur soit décalée ou non
- les achats de caps/floors
- les FRA
- les options de swaps (achat/vente)

Le risque de contrepartie sur ces instruments dérivés est composé :

- du coût de remplacement des contrats (valeur de marché)
- du risque potentiel (add-on) illustrant l'accroissement du risque de défaillance de la contrepartie en fonction de la durée restante à courir

Le calcul se détaille de la manière suivante :

| Produits  | Le coût de remplacement   | Risque de variation «add-on» appliqué au nominal  | Le risque total                     |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|
| <b>Swaps TF/TV</b>                              | Valeur de marché positive | 1 % par année restant à courir  | Coût de remplacement + add-on       |
| <b>Swaps décalés</b>                            | Valeur de marché positive | 1 % par année restant à courir  | Coût de remplacement + add-on       |
| <b>Swaps TV/TV</b>                              | Valeur de marché positive | 2 % quelle que soit la durée restant à courir   | Coût de remplacement + add-on       |
| <b>Swaps amortissables</b>                      | Valeur de marché positive | 1% par année restant à courir, et éclatement du nominal par année selon tableau d'amortissement | Coût de remplacement + add-on       |
| <b>Achats de caps/floors (macro-couverture)</b> | Valeur de marché positive | 1 % par année restant à courir  | Coût de remplacement + add-on       |
| <b>Achats de caps/floors (micro-couverture)</b> |                           |   | 5 fois la valeur de marché positive |

Pour les opérations en Cash, le risque se calcule selon le modèle ci-dessous :

| Produits           | Consommation de la limite   | Observations                     |
|--------------------|---|----------------------------------|
| TCN<br>OBLIGATIONS | - Valeur de marché si titre de transaction et de placement<br>- Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP |                                  |
| ACTIONS            | - Valeur de marché  |                                  |
| OPCVM              | - Valeur de marché si titre de transaction et de placement<br>- Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP | Imputation sur la limite globale |

### **7-1-2-3 Dispositif de surveillance du risque de crédit**

#### **7-1-2-3-1 Processus de surveillance des concentrations par contre partie ou groupes de contrepartie**

#### **Dispositif de limites individuelles**

La Politique Crédit de la Caisse Régionale valide annuellement les limites de Division et de Partage des Risques. Sur l'exercice 2013, ces limites ont été réexaminées et validées par le Conseil d'Administration le 22 mars.

| Marché                               | limites individuelles (en M€)                 |  |   |
|--------------------------------------|---|--|---|
|                                      | division des risques                          | division des risques                                 | partage des risques                           |
|                                      | sur un client ou un groupe (encours pondérés) | sur une opération et par contrepartie de financement | sur un client ou un groupe (meilleures notes) |
| Entreprises (coop, IAA, GMS)         | 30 M€   | Syndication et LBO : 10M€                            | 5 M€  |
| Collectivités Publiques              | 30 M€   | Syndication : 50%                                    | 30 M€   |
| Investisseurs de l'immobilier (BG49) | 15 M€   |  | 3 M€  |
| Promotion Immobilière                | 5 M€  |  | 2 M€  |
| Marchands de biens                   | 1 M€  |  | 1 M€  |
| Professionnels (ENTA4-Corporate)     | 10 M€   |  | 3 M€  |
| Professionnels                       | 6 M€  |  | 2 M€  |
| Agriculteurs                         | 6 M€  |  | 2 M€  |
| Associations                         | 6 M€  |  | 2 M€  |
| Particuliers                         | 6 M€  |  | non   |

**Pour la règle de division des risques**, l'objectif est de limiter l'engagement, sur une seule contrepartie, à un montant d'encours pondérés maximum. Ce montant a été reconduit par le Conseil d'Administration le 22 mars 2013. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale. L'encours de la contrepartie pris en compte est calculé sur la base du risque pondéré brut déduit de la garantie Foncaris, tel que retenu par la réglementation des Grands Risques.

L'encours maximum que la Caisse peut porter sur un client en fonction de la pondération associée au type de financement (Foncaris) est de :

- 6M€ pour les marchés des PART, AGRI, PRO <3M€ de chiffre d'affaires, PIM, ACTEL (< 3 M€ de chiffre d'affaires), notés dans LUC
- 5 M€ pour les professionnels de l'immobilier sauf les marchands de biens.
- 1M€ pour les marchands de biens
- 30M€ pour les marchés Entreprise, GMS, Collectivités Publiques (> 3 M€ de chiffre d'affaires) notés dans OCE - Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4).
- 10M€ pour les Professionnels (> 3 M€ de chiffre d'affaires), notés dans OCE - Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4)
- 15M€ pour les Investisseurs de l'Immobilier, gérés en Bâle II Corporate (comptabilité ENTA4)
- 10M€ par opération pour les syndications (CACIB, CA Leasing, autres CR) et les LBO.

**Les règles de partage** ont été réexaminées dans le cadre du suivi des usages Bâle II, par le Conseil d'Administration du 22 mars 2013. Elles sont déclinées par marché avec la fixation de niveaux d'engagements maximum par tranche d'encours brut total en fonction des cotations Bâle II regroupées en 5 groupes de risques. Toute dérogation à ces limites relève du Comité des Engagements de la Caisse régionale (CECR).

Les limites de financement sur les notations Bâle II dégradées sont les suivantes :

- Banque de Détail
  - Maintien des encours : classe 4 (grades K, L)
  - Recherche de diminution d'encours : classe 5 (grade V)
- Banque Entreprises
  - Maintien des encours : grades E+, E, E-
  - Recherche de diminution d'encours : grade F, Z

Les emprunteurs sont classés en groupe selon leur notation Bâle II :

|   | <b>Cotations OCE<br/>(Bâle II Corporate)</b><br>(Coop, IAA, ENT,<br>GMS,PIM, PRO)<br>Anadefi ENT4 | <b>Cotations LUC<br/>(Bâle II Retail)</b><br>(PART, AGRI, PRO,<br>PIM) |
|---|---|--|
| Groupe 1  | A+, A, B+, B, C+, C   | A, B, C, D, E  |
| Groupe 2  | C-, D+, D, D-   | F, G, H, I, J  |
| Groupe 3  | E+, E, E-   | K, L   |
| Groupe 4  | F, Z  | V  |
| Groupe 5 (création, reprise < 2 ans, prospects) | Quelle que soit la note   | Quelle que soit la note  |

**Marchés des COOP/IAA./GMS (notés dans Bâle II Banque Corporate)**

| Part CR 22 en fonction<br>des tranches d'encours<br>bruts | Note de contrepartie et Groupe d'appartenance |                |                         |                                      |
|---|---|----------------|-------------------------|--------------------------------------|
|   | Groupe 1                                      | Groupes 2 et 5 | Groupe 3                | Groupe 4<br>Cotations F ou Z         |
| 100 %   | 0 - 5 M€                                      | 0 - 4 M€       | Maintien des<br>encours | Recherche<br>diminution<br>d'encours |
| 50 %  | 5 M€ - 10 M€                                  | 4 M€ - 7,5 M€  |                         |                                      |
| 33 %  | > 10 M€                                       | > 7,5 M€       |                         |                                      |

**Marchés des ENT / PIM / ACTEL (notés dans Bâle II Banque Corporate)**

| Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts | Note de contrepartie et Groupe d'appartenance |                |                      |                                |
|---|---|----------------|----------------------|--------------------------------|
|   | Groupe 1                                      | Groupes 2 et 5 | Groupe 3             | Groupe 4<br>Cotations F ou Z   |
| 100 %   | 0 - 3 M€                                      | 0 - 1,5 M€     | Maintien des encours | Recherche diminution d'encours |
| 50 %  | 3 M€ - 5 M€                                   | 1,5 M€ - 3 M€  |                      |                                |
| 33 %  | > 5 M€  | > 3 M€         |                      |                                |

**Marchés AGRI, PRO, PIM, ACTEL (notés dans Bâle II Banque de Détail)**

| Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts | Note de contrepartie et Groupe d'appartenance |                 |                              |                                |
|---|---|-----------------|------------------------------|--------------------------------|
|   | Groupe 1                                      | Groupes 2 et 5  | Groupe 3<br>Cotations K ou L | Groupe 4<br>Cotation V         |
| 100 %   | 0 - 2M€                                       | 0 - 1,5 M€      | Maintien des encours         | Recherche diminution d'encours |
| 50 %  | 2 M€ - 3M€                                    | 1,5 M€ - 2,5 M€ |                              |                                |
| 33 %  | > 3 M€  | > 2,5 M€        |                              |                                |

Pour les Marchés, AGRI et PRO une franchise est instaurée et permet une validation par le Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR) ou le Directeur des Marchés et des Offres (DMO).

**Marchés des Collectivités Publiques (notées dans Bâle II Banque Corporate)**

| Risques   | Part maximum des engagements CR22 |          |        |      |        |
|-----------|-----------------------------------|----------|--------|------|--------|
|           | Normaux                           | Aggravés |        |      | Exclus |
| Notation  | A+, A, B+, B, C+                  | C        | C-, D+ | D    | D- à F |
| Part maxi | 100 %                             | 50 %     | 30 %   | 10 % | CECR   |

**Les limites de concentration**

Les zones de risques majeurs en terme de concentration par contrepartie ou sectorielle sont maîtrisées par des limites et seuils d'intervention arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Limites spécifiques liées aux fonds propres de la Caisse Régionale**

**Limite globale**

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale relative au risque de contrepartie égale à 100% des fonds propres consolidés IFRS, base RSE, soit une somme de 941 millions d'Euros au 31 décembre 2012. C'est cette limite qui s'est appliquée au cours de l'exercice 2013.

**Limites opérationnelles unitaires**

La Caisse Régionale limite son engagement en montant et en durée, en fonction de la nature de la contrepartie et de sa notation, conformément au tableau ci-dessous.



| CONTREPARTIES BANCAIRES                   |    |  |  |  |
|---|----|--|--|--|
| Limite globale interne                    | L1 | 100% des fonds propres stables de la CR22 :          | Perte maximum que s'autorise la CR sur l'ensemble de ses contreparties   |  |
| Limite interne théorique par contrepartie | L2 | L1 X 10%   | Référence à la division des risques  |  |
| Limite externe                            | L3 | 5% des fonds propres de la contrepartie              | Cette limite est fonction des fonds de la contrepartie   |  |
| Limite retenue                            | L4 | Mini : L2; L3  | La limite retenue est la plus petite des deux : L2 ou L3   |  |
| Activité de la contrepartie               | L5 | L4 x 50% si banque de Marché<br>L4 x 100% autres cas |  |  |
| Rating                                    | L6 | L5 X rating  | Note interne CAsa :<br>A : 100% (excellent)<br>B : 75% (bon)<br>C-D-E+ : 50% (acceptable)<br>E- : 25% (acceptable)<br>Autre cas : 0% |  |

|   | Notation S&P | Durée max              |                     | Montant max (TI + TP)                            |
|---|--------------|------------------------|---------------------|--|
|   |              | Titre d'investissement | Titres de placement |  |
| Obligations Etat Français ou garanties par l'Etat Français                  | >A           | 15 ans                 | 5 ans               | 463 M€ soit 50% des FP Prudentiels au 30/09/2012 |
| Obligations autre Etats ou institutions supra nationales (yc BEI, FESF,...) | >AA          | 15 ans                 | 5 ans               | 50 M€  |
|   | De AA- à A+  | 10 ans                 | 5 ans               | 20 M€  |
|   | A            | 8 ans                  | 5 ans               | 10 M€  |
|   | De A- à BBB+ | 7 ans                  | 5 ans               | 5 M€   |
|   | BBB          | 0                      | 0                   | 0  |
| Obligations et TCN Corporate  | >A+          | 15 ans                 | 5 ans               | 30 M€  |
|   | A+           | 10 ans                 | 5 ans               | 20 M€  |
|   | A            | 8 ans                  | 5 ans               | 10 M€  |
|   | De A- à BBB+ | 7 ans                  | 5 ans               | 5 M€   |
|   | BBB          | 0                      | 0                   | 0  |
| Obligations et TCN Sociétés Financières                                     | >A+          | 15 ans                 | 5 ans               | 30 M€  |
|   | A+           | 10 ans                 | 5 ans               | 20 M€  |
|   | A            | 8 ans                  | 5 ans               | 10 M€  |
|   | De A- à BBB+ | 7 ans                  | 5 ans               | 5 M€   |
|   | BBB          | 5 ans                  | 5 ans               | 3 M€   |
| Obligations sécurisées  | <BBB         | 0                      | 0                   | 0  |
|   | BBB          | 0                      | 0                   | 0  |
|   | De A- à BBB+ | 7 ans                  | 5 ans               | 3 M€   |
|   | A            | 8 ans                  | 5 ans               | 5 M€   |
|   | A+           | 10 ans                 | 5 ans               | 10 M€  |

### Limites opérationnelles de contrepartie pour les OPCVM

Pour les OPCVM proposées par les sociétés de gestion faisant partie du groupe :

- Limite globale :
  - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par OPCVM
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
  - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond,

- Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
  - Seuil d'alerte : comité financier

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion hors groupe :

- Limite globale :
  - Maximum de 10% des fonds propres base RSE par société de gestion
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
  - Limiter les interlocuteurs à une liste de sociétés de gestion validées par le Comité Financier
  - Maximum de souscription par OPCVM de 2,5% des fonds propres prudentiels
  - Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
  - Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
    - Seuil d'alerte : comité financier

#### 7-1-2-3-2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Caisse Régionale dispose d'un dispositif de pilotage des risques, avec un système de gestion des débiteurs et du recouvrement. L'organisation structure le suivi des risques par :

- ❖ La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- ❖ La différenciation dans le traitement des risques en fonction des marchés : professionnels, agriculteurs, particuliers,
- ❖ La volonté de traiter de manière durable les situations de clients professionnels présentant des incidents.

Le périmètre des revues de portefeuilles intégrant les critères Bâle II a été modifié en 2011 afin de prendre en considération les prescriptions IGL. Des revues de dossiers spécifiques sont réalisées par les marchés (agriculture, professionnels) sur la base de critères de sélection en dessous des seuils d'éligibilité actuels (700 K€). Les critères de sélection portent sur les fonds propres négatifs, l'utilisation de lignes de trésorerie ou le niveau de flux confiés. Les revues sont réalisées par les marchés concernés auprès du Directeur Général (DG) ou du Directeur des Marchés et des Offres (DMO). Les listes sont établies par un service indépendant des Directions de marchés.

Les 4 revues de portefeuilles DMO de 2013, complémentaires aux revues de portefeuilles DG, ont permis d'analyser 162 dossiers répartis sur les 9 secteurs d'Agences.

Les règles des revues de portefeuilles DG sont appliquées à tous les Marchés de la Caisse Régionale, selon les seuils suivants :

Tableau descriptif du dispositif de revue de portefeuille de niveau Direction Générale

| REVUE DES DOSSIERS POUR ACTUALISATION ET ANALYSE DU RISQUE  |                                   |                |   |  |
|---|-----------------------------------|----------------|---|--|
| Marché :<br>Critères définis pour le passage en revue de portefeuille   | Instance chargée de la revue      | Nombre séances | Commentaires  |  |
| Entreprises, critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ &gt;700 K€, en incident supérieur à 10 000 € et/ou depuis plus de 30 jours</li> <li>➤ &gt;700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II, appartenant au Groupe 4 (F Z)</li> <li>➤ &gt;700 K€, avec fonds propres négatifs</li> <li>➤ Contreparties dégradées de plus de 2 grades dans le trimestre</li> <li>➤ Contreparties notées, E+, E, E-, dans le trimestre</li> <li>➤ Les 10 plus gros encours</li> <li>➤ 1500K€, appartenant au Groupe 3</li> <li>➤ &gt;1500K€ appartenant au Groupe 2 et au Groupe 3</li> <li>➤ &gt;2000K€ appartenant au Groupe 1</li> </ul> | Comité de revues de portefeuilles | 4              | Les séances de revues de portefeuilles sont programmées pour les dossiers en anomalie ou dégradés, selon les limites indiquées ci-contre.<br><br>Les dates de revues de portefeuilles pour 2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 29 Mars</li> <li>- 07 Juin</li> <li>- 27 Septembre</li> <li>- 04 Décembre</li> </ul> Les décisions peuvent porter sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau de relation à maintenir</li> <li>- L'ajustement éventuel du niveau de provision</li> <li>- Le déclassement éventuel en CDL</li> <li>- Le niveau du suivi à opérer, avec la demande de compléments d'informations auprès de la contrepartie (par exemple : comptables)</li> <li>- La transmission du dossier au pré-contentieux, ou au contentieux.</li> </ul> |  |
| Collectivités publiques, critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ &gt;1 500 K€</li> <li>➤ Dossiers notés F ou Z</li> <li>➤ Une cotation ANADEFI dégradée sur l'année au-delà de C</li> </ul>   |                                   | 1              |   |  |
| PIM, critères : Idem Entreprises, sauf la limite du montant d'anomalies qui est de 5 000 €  |                                   | 4              |   |  |
| Agriculteurs, Professionnels et Associations, critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 700 K€, en incident supérieur à 5 000 € et / ou depuis plus de 30 jours.</li> <li>➤ 700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II (V)</li> <li>➤ &gt;700 K€, avec fonds propres négatifs</li> <li>➤ Les 10 plus gros encours</li> <li>➤ 2 000 K€, sains</li> <li>➤ 1 400 K€, sains</li> </ul>  |                                   | 4              |   |  |
| Particuliers : critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 400 K€, en incident supérieur à 5 000 € et/ou depuis plus de 30 jours, ou en défaut</li> <li>➤ les 10 plus gros encours</li> <li>➤ 1 200 K€, sains</li> <li>➤ &gt; 800 K€, sains</li> </ul>  |                                   | 4              |   |  |
|   |                                   | 4              |   |  |
|   |                                   | 2              |   |  |
|   |                                   | 1              |   |  |
|   |                                   | 1              |   |  |
| Dossiers Entreprises suivis par le Service Contentieux, critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ encours &gt; 100 k€</li> </ul>  |                                   | 1              |   |  |

### 7-1-2-3-3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

#### Description du fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

Afin de coordonner la politique et l'action dans le domaine du risque, deux comités se réunissent régulièrement :

#### **Le Comité de Recouvrement Amiable (CRA)**

Ce comité est l'instance de suivi, de coordination et de décision de la Caisse Régionale en matière de traitement et de régularisation des créances en anomalies. Les missions du Comité de Recouvrement Amiable ont été redéfinies et mises en œuvre début 2007. Le Comité de Recouvrement Amiable a spécialement pour mission d'analyser les indicateurs mensuels des risques par marché. Les seuils ont été abaissés en 2011 en AGRI et PRO (risque à 30 jours en complément des risques à 60 jours et à 90 jours). C'est également l'instance de reporting d'activité du service Assistance Clientèle et Risques (ACR) pour les marchés des particuliers, des agriculteurs et des professionnels dans sa fonction de recouvrement. Ce comité examine également les demandes d'arbitrage formulées par les agences, les marchés, et le service ACR.

Ce comité est présidé par la Direction Finances et Risques et comprend les principaux acteurs du suivi des risques (Marchés, ACR, Contentieux, Contrôle Permanent et Conformité...).

Le Comité de Recouvrement Amiable s'est tenu périodiquement chaque mois. En 2013, le Comité de Recouvrement Amiable s'est réuni 11 fois.

#### **Le Comité Stratégique des Risques (CSR)**

Les fonctions du Comité Risques sur Engagements, créé en mai 2003, ont été redéfinies en juillet 2010 et élargies à la sphère comptable et fiscale. Le nouveau comité, baptisé Comité Stratégique des Risques de la Caisse Régionale (CSR) est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit), des risques juridiques et des risques comptables et fiscaux de la Caisse Régionale à la Direction Générale. Il est habilité à prendre toutes décisions relevant des prérogatives du Directeur Général ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Direction Générale.

Le Comité Stratégique des Risques a spécialement pour mission :

##### **• Risques de contrepartie :**

- Suivi et analyse de l'évolution des risques,
- Identification et suivi du risque sectoriel,
- Revue des dossiers APR, AAP et CTX (maintien des seuils existants)
- Dossiers CDL > à :
  - 120 jours et 100 K€ d'encours pour le marché des Part
  - 180 jours et 200 K€ d'encours pour le marché des Pro, Agri, Entreprises, Pim, Collectivités Publiques
- Dossiers CTX > à :
  - 100 K€ d'encours pour le marché des part,
  - 200 K€ d'encours pour le marché des pros, agri, ent, coll pub,
- Veille risques

- Enseignements qualitatifs du suivi des risques : impacts politique crédit, process...
- Évolution du règlement 97-02 relative à la « filière risques » intervention CPC
- **Risques juridiques :**
  - Appels en responsabilité
  - Réclamations significatives portant un risque > 100 K€
  - Point conjoncturel
  - Enseignements qualitatifs de l'activité : impact politique crédit, process
- **Risques comptables et fiscaux :**
  - Litiges en cours
  - Évolution, problèmes fiscaux et veille
  - Reporting et synthèse du comité comptable
  - Provisionnement des risques globaux

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2013 : 13 mars, 21 mai, 17 septembre et 11 décembre.

#### 7-1-2-3-4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

#### Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés

La politique Crédit est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Cette révision s'appuie sur les constats réalisés par les marchés au cours de l'exercice, notamment sur l'évolution des risques, et sur les résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent, contrôles portant sur l'application de la politique Crédit et le suivi de l'évolution de la structure du stock de créances et des réalisations selon différents critères (encours, filières, garanties, ...).

#### Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements

Les dépassements de limite, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

Lors de chaque présentation de dossiers au CECR, le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division, dès lors que l'encours brut dépasse cette limite. Pour la limite de partage la procédure prévoit que ce calcul soit réalisé pour tous les dossiers présentés au CECR, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en comité de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, lors de la revue « annuelle » qui comprend toutes les contreparties portant des encours supérieurs à 1 500 K€ et lors de la revue « semestrielle » qui porte sur les encours supérieurs à 2 000 K€.

#### 7-1-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique Crédit de notre Caisse Régionale stipule que la part de dossiers sans garantie ne doit pas dépasser un certain niveau, hors Collectivités Publiques, associations et syndications.

Depuis 2011, cette limite a été modifiée conformément à la prescription IGL. Le périmètre est étendu désormais à l'ensemble des encours de crédits et non plus aux seuls prêts amortissables et la limite a été déclinée par marché. Pour 2013, le seuil d'alerte global a été fixé à 29% de l'EAD de la Caisse Régionale et les limites par marchés ont été les suivantes : PART 32%, AGRI 25%, PRO 24%, ENT (hors crédits syndiqués) 24%, PIM 28%.

### **Garanties reçues et suretés**

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements reçus et donnés de la Caisse Régionale.

Dans les engagements donnés au profit d'établissement de crédit, notre engagement au 31/12/2013 s'élève à 249 M€ dont 242,4M€ concernent l'engagement de garantie Switch opéré en 2011. Un engagement financier de 27.8 M€ est également enregistré au titre du switch validé fin 2013 et concernant l'apport de fonds mis en œuvre début 2014.

Le montant des engagements reçus d'établissements de crédit, correspond aux accords de refinancement accordés par CASA. Ce montant est identique à celui de 2012.

Enfin, comme l'année dernière, la partie « engagements reçus de la clientèle » augmente sensiblement (101 M€) compte tenu notamment d'une part toujours importante d'adossement des prêts habitats avec une garantie de caution CAMCA.

| (en milliers d'euros)                              | 31/12/2013       | 31/12/2012       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                          | <b>1 181 237</b> | <b>1 088 110</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                  | <b>768 219</b>   | <b>712 272</b>   |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit   | 77 035           |                  |
| Engagements en faveur de la clientèle              | 691 184          | 712 272          |
| Ouverture de crédits confirmés                     | 474 574          | 446 532          |
| - Ouverture de crédits documentaires               | 1 263            | 2 039            |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés           | 473 312          | 444 493          |
| Autres engagements en faveur de la clientèle       | 216 610          | 265 740          |
| <b>Engagements de garantie</b>                     | <b>412 761</b>   | <b>375 332</b>   |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit     | 248 980          | 249 599          |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires |                  |                  |
| Autres garanties                                   | 248 980          | 249 599          |
| Engagements d'ordre de la clientèle                | 163 781          | 125 733          |
| Cautions immobilières                              | 9 459            | 10 116           |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)       | 15 431           | 115 617          |
| <b>Engagements sur titres</b>                      | <b>257</b>       | <b>506</b>       |
| Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise |                  |                  |
| Autres engagements à donner                        | 257              | 506              |

|  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements reçus</b>                                     | <b>1 747 537</b> | <b>1 667 839</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                            | <b>300 000</b>   | <b>300 152</b>   |
| Engagements reçus d'établissements de crédit                 | 300 000          | 300 152          |
| Engagements reçus de la clientèle                            |                  |                  |
| <b>Engagements de garantie</b>                               | <b>1 447 280</b> | <b>1 367 181</b> |
| <b>Engagements reçus d'établissements de crédit</b>          | <b>183 704</b>   | <b>204 793</b>   |
| Engagements reçus de la clientèle                            | 1 263 576        | 1 162 388        |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 141 932          | 146 907          |
| <b>Autres garanties reçues</b>                               | <b>1 121 644</b> | <b>1 015 481</b> |
| <b>Engagements sur titres</b>                                | <b>257</b>       | <b>506</b>       |
| Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise           |                  |                  |
| Autres engagements à donner                                  | 257              | 506              |

Par ailleurs, les actifs financiers obtenus par exécution de garanties sont cédés dès que possible après leur prise de possession.

En 2013, la Caisse Régionale n'a obtenu en direct la propriété d'aucun actif immobilier.

### **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse Régionale n'a pas d'instruments dérivés de crédit et ni de CDS dans ses livres au 31/12/13.

**7-1-3 Exposition et concentration**

Tableau d'exposition maximale (annexe 3-1)

| (en milliers d'euros)  | 31/12/2013       | 31/12/2012       |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 241 175          | 265 770          |
| Instruments dérivés de couverture  | 5 192            | 1 664            |
| Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )  | 388 248          | 166 352          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)  | 9 509            | 13 874           |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 6 404 088        | 6 310 945        |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance  | 382 104          | 293 980          |
| <b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>   | <b>7 430 316</b> | <b>7 052 585</b> |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes)   | 691 184          | 712 272          |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)   | 101 011          | 82 552           |
| Provisions - Engagements par signature   | -6 555           | -5 082           |
| <b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>  | <b>785 640</b>   | <b>789 742</b>   |
|  |                  |                  |
| <b>Exposition maximale au risque de crédit</b>   | <b>8 215 956</b> | <b>7 842 327</b> |

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|------------|------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) |            |            |
| Prêts et créances sur la clientèle  | 71 316     | 91 917     |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes)                  |            |            |
| Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)                     |            |            |

Le poste « actif disponible à la vente » augmente de 222M€ pour atteindre 388M€. Cette variation s'explique par l'acquisition d'OPCVM monétaires au cours de l'exercice 2013.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

| (en milliers d'euros)                                       | 31/12/2013     | 31/12/2012     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b> |                |                |
| Administrations centrales                                   | 47             | 40             |
| Institutions non établissements de crédit                   | 84 257         | 105 580        |
| Grandes entreprises   | 197 537        | 179 153        |
| Clientèle de détail   | 409 343        | 427 499        |
| <b>Total Engagements de financement</b>                     | <b>691 184</b> | <b>712 272</b> |
| <b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>    |                |                |
| Administrations centrales                                   |                |                |
| Institutions non établissements de crédit                   | 592            | 1 603          |
| Grandes entreprises   | 149 339        | 85 991         |
| Clientèle de détail   | 13 849         | 38 139         |
| <b>Total Engagements de garantie</b>                        | <b>163 780</b> | <b>125 733</b> |



Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros)                     | 31/12/2013       | 31/12/2012       |
|---|------------------|------------------|
| Administrations centrales                 |                  | 7 579            |
| Institutions non établissements de crédit | 32 492           | 41 692           |
| Grandes entreprises                       | 695 531          | 573 092          |
| Clientèle de détail                       | 1 183 318        | 1 191 567        |
| <b>Total Dettes envers la clientèle</b>   | <b>1 911 341</b> | <b>1 813 930</b> |

Au 31/12/13, les dettes envers la clientèle de détail ont légèrement baisse de 8M€ et celles envers les Entreprises ont augmenté de 122,4 M€. Cette augmentation trouve son origine dans la progression de notre collecte monétaire sur la fin de l'année 2013 notamment.

7-1-4 Diversification du portefeuille et qualité des encoursAnalyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2013, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,88% des encours portés par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, hors banque de détail. La notation est manquante au 31/12/2013 pour 4 contreparties Corporate.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1,820 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poor's. L'évolution constatée sur le grade AAA est due principalement à la ventilation de Collectivités Publiques en « Autres ». Les encours « sous surveillance » ont progressé de 6%.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation (hors défaut)

| Année 2013                 | CORPORATE (*) |                   |
|----------------------------|---------------|-------------------|
| Notation Standard & Poor's | Encours en K€ | Evolution N / N-1 |
| AAA                        | 499 376       | -50%              |
| Autres (**)                | 353 527       | 4831%             |
| BBB                        | 366 424       | 8%                |
| BB                         | 525 128       | 36%               |
| B                          | 46 668        | -59%              |
| Sous Surveillance          | 29 323        | 6%                |
| TOTAL                      | 1 820 446     | -3%               |

(\*) Hors défaut

(\*\*) 93% de Collectivités publiques

Dépréciation et couverture du risque (note 3-1 des annexes aux comptes consolidés)

Les arriérés de paiement inférieurs à 90 jours sur les créances non dépréciées représentent un encours de 71,9M€ au 31/12/13 contre 56,7M€ l'année dernière. Cette hausse est générée exclusivement par la clientèle de détail qui enregistre une progression de 15,6M€ sur l'exercice et reflète la dégradation de la conjoncture économique sur 2013.

Les encours sains restructurés se chiffrent à 11,8 M€ au 31/12/13, contre 10,3 M€ au 31/12/12.

Coût du risque

Le Coût du risque pour la Caisse Régionale est en hausse et atteint cette année 19,2 M€ contre 16,5 M€ en 2012.

**7-1-5 Risque Pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de notre Caisse Régionale.

Comme l'année dernière, la Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer. L'intégralité de ses prêts et créances sont sur les établissements et des clients situés en France. (cf. annexe 3.1 des annexes aux comptes consolidés).

## 7-2 Risques de marché

### 7-2-1 Objectifs et politique

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La gestion Financière de la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre d'une politique arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette politique définit le niveau de tolérance aux risques, les indicateurs de mesure et l'encadrement par un système de limites.

L'organisation doit respecter le principe de séparation des fonctions entre l'engagement des opérations, leur enregistrement et leur suivi. Elle respecte les normes comptables et réglementaires, internes et externes et comprend un système de contrôle de suivi et de reporting des risques adaptés doit être mis en place.

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :

- l'optimisation financière des ressources et des emplois, tant en terme de rentabilité que de risque, avec le pilotage du refinancement des crédits, le respect des ratios prudentiels produits par le service Comptabilité Générale et Fiscalité, mais analysés par le service Finances et Contrôle de Gestion et l'encadrement et le pilotage des risques de taux, de liquidité et de change dans un souci d'optimisation du PNB d'intermédiation et de maîtrise de sa sensibilité face aux fluctuations des conditions de marché ;
- l'optimisation des marges commerciales des produits échéancés vendus à la clientèle et celles des produits non échéancés, à travers la politique de tarification établie en collaboration entre compétences financières, commerciales et risques ;
- l'activité pour compte propre, avec comme objectif l'optimisation du PNB fonds propres sous contrainte d'une maîtrise de la sensibilité aux risques. L'investissement des excédents de fonds propres sur les marchés financiers a pour objectif de générer soit du rendement (produit de coupons), soit de constituer une réserve de plus value latentes (produit de capitalisation), ce qui nécessite de :
  - o définir les objectifs chiffrés de la gestion : PNB attendu, rendement au-delà du taux sans risque avec les horizons de placement correspondants.

- décrire les cadres d'intervention : par nature de risque, par marché (organisés, de gré à gré), par type de produits autorisés,....
- mesurer les risques (de marché, de contrepartie, ALM).
- suivre l'évolution de ces investissements en termes de PNB dégagé et des risques associés.

## 7-2-2 Gestion du risque

### 7-2-2-1 Dispositif local et central

L'activité de marché de la Caisse Régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- Le Directeur Finances et Risques,
- Les responsables des services concernées,
- Le middle Office,
- Le Contrôle Permanent et Conformité,
- Les trésoriers,
- Le pôle Bretagne Gestion Financière (BGF)

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés. Chaque trimestre, un rapport, produit par le service Finances et Contrôle de Gestion, Comptabilité Générale et Fiscalité, BGF et le Middle Office, dresse un point complet et didactique sur les risques et les résultats de la gestion financière. Outre les membres du comité financier, ce rapport est communiqué au responsable du contrôle permanent.

Les traitements des opérations sont assurés par le back office trésorerie de la cellule «trésorerie - productions réglementaires» du service Comptabilité Générale et Fiscalité. Les tickets d'opération initiés par le service Finances et Contrôle de Gestion sont visés par le responsable de service puis par le Middle Office, puis par le Directeur Financier et Risques et enfin par le responsable du service Comptabilité Générale et Fiscalité avant enregistrement par le Back-office.

Les contrats qui découlent de la mise en place de ces opérations sont signés uniquement du Directeur Financier et Risques ou le cas échéant du Directeur Général.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le middle office a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service Finances et Contrôle de Gestion. Le Middle Office et le service Contrôle Permanent et Conformité exercent un contrôle de 2ème niveau. Le service INSPECTION de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontées permettant de mieux

appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivés, Corfou...). Les flux sont générés par le Back Office Marchés via l'outil KTP, contrôlés par le Middle Office qui donne son autorisation pour l'envoi des flux.

#### 7-2-2-2 Les comités de décision et de suivi des risques

L'article 32 du règlement CRBF n°97-02 modifié précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doit comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

Les limites globales sont proposées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration. Les limites globales sont revues annuellement par le Conseil d'Administration qui valide toute modification. De la même façon, tout dépassement de ces limites globales donne lieu à une alerte auprès du Conseil d'Administration.

Les limites opérationnelles, définies en cohérence avec les limites globales, consistent en une déclinaison de celles-ci par activité, ligne produit, portefeuille, facteurs de risques. Elles sont validées par le Comité Financier, qui est informé de chaque dépassement.

Les limites sont à la fois qualitatives et quantitatives.

#### Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le front-office et le back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. Cette périodicité est trimestrielle au moyen du rapport de gestion financière pour la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Contrôle de Gestion (FCG) et Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF).

#### 7-2-3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

##### 7-2-3-1 Indicateurs

##### **\*La VaR**

La VaR (Value at Risk) peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Cette perte est la différence entre la rentabilité moyenne et la rentabilité pessimiste.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Le Calcul de la VAR est effectué tous les mois par le MO via l'outil e-varisk, puis présenté au comité financier par le Middle Office.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées pour 2013:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 12,5% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (7,75M€ base 2012)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 20% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (12,4 M€ base 2012)

Ces limites ont été respectées en 2013

\* **Le stress scénario**

Les conditions du scénario catastrophe simulent des conditions extrêmes de marché.

Le scénario catastrophe de la Caisse Régionale, qui a repris celui de Crédit Agricole SA, mesure les conséquences d'une dégradation des marchés « actions » (y compris les FCPR) de 35%, un impact sur les obligations et les BMTN selon la matrice CASA, un recul des convertibles de 14%, un recul de l'alternatif de 10%, une chute des matières premières de 35%, une chute de la titrisation de crédit de 50% et de l'immobilier de 40%.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées pour 2013:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 33% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (20M€ base 2012)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 50% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (30 M€ base 2012)

Le Middle Office calcule la valorisation de notre portefeuille et indique dans ses comptes rendus si ce seuil mensuel glissant est atteint ou non. Le seuil d'alerte n'a pas été atteint au cours de l'année 2013.

\* **La limite de perte ou Stop/Loss**

En complément des limites présentées ci-dessus une limite de perte ou stop/loss a également été mise en œuvre en 2013 sur la base de l'évolution du résultat économique tel que :

- Rendement économique =  $\Delta$  +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées sur titres de placement et d'investissement
- Périmètre = Titres de placements + Titres d'Investissement

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, -3M€ (soit 75% du Stop Loss)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, -4M€ (soit 100% du Stop Loss)

## \* Les autres indicateurs

### Limite globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale correspondante à l'excédent de fonds propres. Les placements ne doivent pas être d'un montant supérieur au calcul de l'excédent de fonds propres, tel qu'il résulte du calcul réglementaire « pyramide ».

### 1<sup>ère</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par nature de support

La Caisse Régionale limite son risque de marché sur son portefeuille de placement par le respect de l'allocation cible suivante :

- 30% à 75% en obligations et titres d'investissement,
- 0% à 30% en sensibilité taux (Taux fixes, variables, convertibles, Inflation)
- 0% à 15% en sensibilité actions (OPCVM ou structurés)
- 0% à 15% en sensibilité alternatif
- 0% à 15% en arbitrage et monétaire dynamique (OPCVM ou structurés)
- 5 à 70% en monétaire pur (OPCVM).

La présentation de l'allocation est effectuée en fonction de la valeur des titres au MTM du mois de l'arrêté.

- seuil d'alerte : le Comité Financier

### 2<sup>ème</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par critère de volatilité

La volatilité mesure le risque de variation de la valeur de marché d'un actif. C'est une mesure statistique sur un horizon de temps donné. La volatilité « 1an » glissante mesure donc l'amplitude des variations observées de la valeur de marché d'un actif sur 1 an.

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| • Volatilité < 0,5% :                    | 45% à 100% du portefeuille |
| • Volatilité comprise entre 0,5% et 6% : | 0% à 30% du portefeuille   |
| • Volatilité comprise entre 6% et 12% :  | 0% à 30% du portefeuille   |
| • Volatilité supérieure à 12% :          | 0% à 25% du portefeuille   |

- seuil d'alerte : le Comité Financier

### 7-2-3-2 Utilisation des dérivés

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

#### 7-2-4 Exposition

##### \* La VAR

Les caractéristiques issues du calcul de la VAR au 31/12/2013 témoignent d'un niveau de risque faible compte tenu de sa proportion d'OPCVM monétaires :

- Baisse de la Var 1 mois 99% → 0,709%.

##### \* Stress scénario

Le seuil d'alerte n'a pas été atteint en 2013.

##### \* La limite de perte ou Stop/Loss

Le seuil d'alerte n'a pas été atteint en 2013.

##### \* Les autres indicateurs

#### Exposition au 31/12/13 : Allocation du portefeuille de la Caisse Régionale

Au 31/12/13, les allocations cibles par classe d'actif sont respectées.

#### Exposition au 31/12/13 : Allocation du portefeuille de la Caisse Régionale

Au 31/12/13, les allocations cibles par volatilité sont respectées.

#### 7-2-5 Risques actions

Au 31/12/13, le risque action est marginal au sein de la Caisse Régionale. Elle n'exerce pas d'activité de trading ni d'arbitrage sur actions.

En ce qui concerne son portefeuille de placement, la Caisse Régionale ne possède au 31 décembre 2013 qu'un encours de 9M€ exposé au risque action sur un encours en portefeuille de 842 M€.

### **7-3 Gestion de bilan**

#### **7-3-1 Le risque de taux d'intérêt global**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

En effet, les activités d'un établissement sont réparties prudemment en deux domaines dénommés respectivement Portefeuille Bancaire (« *Banking Book* ») et Portefeuille de Négociation (« *Trading Book* »). Ces deux domaines sont distincts et complémentaires, et tout encours de bilan ou de hors bilan appartient à un et un seul de ceux-ci. Les activités de chacun de ces deux domaines sont susceptibles de générer du risque de taux :

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille de Négociation, ce risque de taux est de nature « Risque de Marchés ». Il est mesuré



via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont propres à cette nature de risque et qui ne relèvent pas de cette norme.

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille Bancaire, ce risque de taux est de nature « Risque de Taux d'Intérêt Global ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont celles de la Gestion Actif Passif.

### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La production du risque de taux de la Caisse Régionale est assurée depuis janvier 2009 par le Pôle de Gestion Financière dans le cadre d'une coopération entre les 4 Caisses Régionales Bretonnes. Le Pôle de Gestion Financière Breton est également en charge de l'analyse de l'exposition et émet des préconisations de couverture en collaboration avec la Direction Finances et Risques.

Les interventions sont encadrées par un dispositif de limites validé chaque année par le Conseil d'Administration. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration.

Le risque de taux fait l'objet d'un calcul mensuel. L'analyse des impasses de taux s'effectue selon une méthode statique (non intégration de renouvellement d'activité) en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. La sensibilité à l'évolution des taux se mesure par rapport au PNB.

Le périmètre concerné englobe le bilan «risqué» et les instruments de hors bilan de la Caisse Régionale.

### Reporting

Le comité financier est informé mensuellement des résultats des calculs de risque de taux ainsi que des effets des couvertures en place. Il valide les propositions de couverture à mettre en place, les limites et les dépassements de limite.

La gestion du risque de taux est intégrée au plan de contrôle permanent. Outre la communication au comité financier auquel participe le middle-office, celui-ci assure le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de taux.

Le dispositif de contrôle a été établi au cours de l'exercice 2009, concomitamment à la mise en place du nouveau dispositif de mesure et de suivi du Risque de Taux d'Intérêt Global. Il prévoit des contrôles trimestriels, semestriels et annuels sur la fiabilisation des données alimentant CRISTAUX 2 et la documentation des conventions locales.

Des contrôles trimestriels de second niveau sont par ailleurs également réalisés sur l'exhaustivité du périmètre et sur les délais de production.

Le risque de taux fait l'objet de deux reportings : présentation mensuelle de l'exposition en Comité Financier Mensuel avec rédaction d'un procès – verbal détaillé (destinataires : participants + service contrôle permanent) et le rapport de gestion financière, produit trimestriellement par le middle- office (risques et résultats de la gestion financière, mêmes destinataires).

Modalité de calcul

Le tableau ci-dessous synthétise les modalités de calcul du RTIG à la Caisse Régionale

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Outils utilisés</b>                | <i>Outil groupe Cristaux 2</i>  |
| <b>Sources des données</b>            | <i>Alimentations automatiques selon différentes sources : STRADA, CAPIC, KTP, CARISTO, Agrégats manuels (rejets crédits, AMS, DAT, prêts Full SOFINCO...)</i>   |
| <b>Périodicité mesure</b>             | <i>Mensuelle</i>  |
| <b>Méthode utilisée</b>               | <i>Approche statique</i>  |
| <b>Indicateurs utilisés</b>           | <i>Gap taux fixe, Gap équivalent delta, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>   |
| <b>Description du stress scénario</b> | <i>Choc de taux de + 200 bp / - 200 bp sur les montants de gaps des 30 années, les pertes actualisées étant rapportées aux derniers Fonds Propres prudentiels calculés, présentation de l'évolution des résultats du choc de taux</i> |

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours retenus en encours moyens et taux de cession interne associés) dans une devise donnée. L'outil utilisé est l'outil groupe CRISTAUX 2 depuis le comité financier du 9 février 2009. La fréquence de calcul est mensuelle sur la base de 11 calculs annuels (1 calcul pour juillet et août).

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation. Le gap inflation étant agrégé au gap TF pour former le gap synthétique avec un coefficient d'agrégation fourni trimestriellement par Crédit Agricole SA, résultant de l'étude de corrélation entre taux de l'inflation et taux fixe.

La mesure est affinée par des mesures complémentaires afin de détailler certains risques : matrice des caps pour les prêts capés et leurs couvertures, suivi des futurs fixings pour les prêts à taux révisables. Des stress scénarios sont aussi réalisés.

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

Les conventions sont les conventions nationales à l'exception de :

| <b>Convention spécifique</b>                                 | <b>Descriptif</b>   | <b>Date de validation</b> |
|--|---|---------------------------|
| - Hypothèses de Remboursement anticipés des crédits habitats | La CR retient les hypothèses propres à la Caisse Régionale (3%)                                       | COFI du 27/02/2012        |
| - Hypothèses de remboursement anticipés des Dépôts à terme   | La CR retient les hypothèses propres à la Caisse Régionale (8.1% en année 1 et 3% pour les suivantes) | COFI du 27/06/2012        |

Les limites définies par le Conseil d'Administration au titre de 2013 sont les suivantes :

### Limites Globales

| Définition de la limite en « VAN »                         | Niveau de la limite |
|--|---------------------|
| Sensibilité de la VAN inférieure à 10 % des Fonds Propres* | 90 M€               |

| Définition des limites en « Gap »                                | Niveau des limites |
|--|--------------------|
| Années 1 et 2 : limites fixées à 5 % du PNB d'activité budgété** | 515 M€             |
| Années 3 à 10 : limites fixées à 4 % du PNB d'activité budgété** | 415 M€             |

### Limite opérationnelle

| Définition des limites en « Gap »                         | Niveau des limites |
|---|--------------------|
| Années 1 et 2 : limites fixées à 80% des limites globales | 410 M€             |
| Années 3 à 10 : limites fixées à 80% des limites globales | 330 M€             |

\* Fonds propres prudentiels au 31/12/12 de 951 M€

\*\* PNB d'activité budgété en 2013 de 206,8 M€

Les dépassements font l'objet d'une communication régulière au comité financier, lors des présentations mensuelles.

La Caisse Régionale a basculé le calcul de son Risque de taux sur l'outil CRISTAUX 2 au début de l'exercice 2009. La fiabilisation des données alimentant le logiciel et le passage en calcul mensuel ont permis une mesure plus précise des risques (risques optionnels, risques de fixing des produits à taux révisables...) et un encadrement plus rigoureux.

L'action de la Caisse Régionale pour réduire son gap taux fixe sur 2013 a consisté essentiellement à souscrire des swaps de taux d'intérêt, permettant ainsi le respect de l'ensemble des limites liées au RTIG. Ces limites ont été respectées sur 2013.

## **7-3-2 Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change direct en Caisse Régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

Le risque de change sur les OPCVM gérant des expositions en devise Euro est résiduel et est géré au travers des règles d'investissement des fonds propres et notamment le critère

de volatilité ou de VaR qui prend en compte ce risque. Cette exposition au risque de change est mentionnée dans la grille d'analyse lors de toute décision d'investissement.

La Caisse Régionale vérifie le caractère résiduel du risque de change du portefeuille d'OPCVM, deux fois par an sur les arrêtés du 31 mars et du 30 septembre.

L'impact d'une baisse de 20% des devises contre € est appliqué sur toutes les lignes du portefeuille de fond propres libellé en devise autre que l'Euro. Une limite opérationnelle est fixée à 0.5% du PNB de l'exercice N-1 (soit 1.1 M€ au 01/01/2013).

### **7-3-3 Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement

#### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

L'arrêté du 05 mai 2009 met à jour le règlement 97-02 sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'application de l'approche avancée et ce dispositif, avant de s'appliquer définitivement à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, devra faire l'objet d'une validation par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

Jusqu'à l'obtention de cette validation, et à partir de Juin 2010, l'approche standard s'applique. Le passage en approche avancée ne dispensera pas de continuer à calculer le ratio standard.

Le respect de l'approche standard nécessite de respecter des éléments définis dans l'arrêté du 5 mai 2009 :

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois.
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Les principaux indicateurs de la méthode avancée définis à ce stade par les normes internes (cf. arrêté du 5 mai 2009) sont:

- En indicateur court terme :
  - o Endettement Court Terme
  - o Structure minimale du refinancement Court Terme
  - o Réserves de liquidité

- Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
- En indicateurs Long Terme :
  - Concentration des échéances du refinancement Long Terme
  - Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité

### Mesure

Le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois doit être à tout moment supérieur à 100%.

### Les indicateurs de la méthode avancée sont :

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
- La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
- La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
- La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
- La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité. Suite au passage de la production via l'outil Pélican vers New Deal, cette limite n'est plus calculée depuis Novembre 2013.

Les hypothèses de stress reprises pour le calcul du respect de nos limites CT et MLT sont celles de Crédit Agricole SA. Elles sont validées au moins une fois par an en Conseil et plus précisément en février 2013 pour la Caisse des Côtes d'Armor, sauf périodicité de révision différente de la part de Crédit Agricole SA. Les hypothèses et les résultats obtenus sont présentés en Comité Financier tous les mois. Les limites et la situation de la Caisse Régionale font l'objet d'un reporting au Conseil d'Administration tous les trimestres.

Les hypothèses retenus et les résultats sont les suivants, pour le CT ;

- Résistance au stress systémique
  - Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement des ressources CT en moyenne à 35%)
  - Fermeture partielle de l'accès au marché LT (renouvellement des ressources LT en moyenne à 31%)
  - Maintien global de l'activité commerciale sauf exception justifiée
  - Prise en compte de la saisonnalité de la collecte
  - Mobilisation des réserves de liquidité avec application des taux de décote
- Résistance au stress idiosyncratique
  - Décollecte importante de la clientèle (de 7.5% à 15% pour le retail, de 25% pour les grandes entreprises sur 2 semaines)
  - Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement à 25%) et total du marché LT.
  - Mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et faibles délais

- Résistance au stress global
  - o Décollecte importante de la clientèle (7.5% pour le retail soit plus de 25 Mds €, 15% pour les grandes entreprises soit environ 10 Mds €)
  - o Fermeture totale des marchés (0% de renouvellement)
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec des décotes

En ce qui concerne l'endettement MLT

- Echéancier de l'endettement MLT
  - o Les tombées semestrielles ne doivent pas dépasser 2,5% de l'encours de crédit.
    - La Caisse Régionale n'est pas en situation de dépassement
- Limites sur le prix de liquidité
  - o Hausse du spread d'émission du Groupe qui atteindrait jusqu'à 250 bps, soit le niveau maximal observé sur les banques en difficulté durant la crise 2007-2008.
  - o La perte est limitée au maximum à 7.5% du PNB clientèle pour chaque année.

| Nature de l'indicateur                    | Limite groupe  | Périodicité  | Nature de la limite   |
|---|--|--|---|
| Coefficient de liquidité                  | 100%   | Calcul mensuel à partir de l'outil SURFI par le service comptabilité | Globale   |
| Limite CT                                 | 864 M € ou 951 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR  | Calcul semestriel réalisé par Crédit Agricole S.A                    | Globale   |
| Echéancier endettement CT                 | Seuils cumulés JJ = 10% / 1 sem<br>1 mois = 20% / 1- 3 mois = 40% /<br>3-6 mois = 90% / 6-9 mois = 95% /<br>9-12 mois = 100% | Suivi quotidien dans reporting liquidité                             | Opérationnelle  |
| Limite en stress global                   | Trésorerie excédentaire à 14 jours   | Calcul mensuel (outil PELICAN)                                       | Globale   |
| Limite idiosyncratique                    | Trésorerie excédentaire à 1 mois   | Calcul mensuel (outil PELICAN)                                       | Globale   |
| Limite systémique                         | Trésorerie excédentaire à 1an  | Calcul mensuel (outil PELICAN)                                       | Globale   |
| Limite de concentration                   | Amortissement LT < 2,5% des encours de crédits par semestre (2%, 1,75% selon conditions)<br>Soit 161 M€ au 31/12/2012        | Calcul mensuel (outil PELICAN)                                       | Globale   |
| Limite sur le risque de prix de liquidité | Sensibilité < 7,5% du PNB<br>Soit 8 M€ au 31/12/2012   | Calcul mensuel (outil PELICAN)                                       | Globale pour celle de 7,5%<br>Seuil d'alerte pour celle de 5% |

L'éligibilité des titres de nos portefeuilles de placement et d'investissement, constituant des réserves de liquidité pour la Caisse Régionale est présentée semestriellement en Comité Financier.

### Reporting

La Caisse Régionale présente lors de chaque Comité Financier :

- Un état sur le respect des Limites développées ci-dessus
- L'évolution du Déficit Crédit / Collecte sur le mois

Ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration une fois par an.

Le Comité Financier sera alerté si la sensibilité en prix dépasse 5% du PNB. Un calcul du Ratio Collecte/Crédit (RCC) et Déficit Crédit/Collecte (DCC) est réalisé mensuellement par la Caisse Régionale, et par Crédit Agricole SA.

La Caisse Régionale veille à intégrer dans sa stratégie commerciale l'objectif de limiter la dégradation de son Ratio Crédit Collecte (RCC). Toutefois, la Caisse Régionale ne se fixe pas de limite sur cet indicateur. Toute décision d'investissement dans le portefeuille Fonds Propres prend en compte les impacts en matière de liquidité selon les règles prévues par le dispositif Groupe.

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'effectuer le suivi du risque de liquidité pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale lui transmet les éléments nécessaires à la consolidation. Ces informations sont transmises à minima mensuellement essentiellement par l'intermédiaire de l'outil PELICAN ou de tout autre outil équivalent validé par Crédit Agricole S.A.

#### Exposition :

La Caisse Régionale doit respecter un coefficient de liquidité à 1 mois supérieure à 100%. Le coefficient de liquidité de la Caisse Régionale est de 157% au 31/12/13 contre 107% au 31/12/12.

### **7-3-4 Politique de couverture**

En matière de couverture, les instruments financiers dérivés utilisés par notre Caisse Régionale dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### La couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêt, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

La valeur de marché des dérivés de couverture de juste valeur s'élève au 31 décembre 2013 à – 53 863K€

- La micro couverture de juste valeur à – 7 423 K€
- La macro couverture de juste valeur à – 46 440 K€

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts et des caps.

### La couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture de flux de trésorerie, essentiellement pour ses instruments dérivés de macro couverture ancien, pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable et en 2011 pour de la micro couverture d'émission de CDN à taux variable.

La valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : - 22K€. Il n'y a que des flux de trésorerie générés par de la macro couverture.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont des swaps de taux d'intérêts, des collars (combinaison de caps floors), des caps.

## **7-4 Risques opérationnels**

Le risque opérationnel est au cœur des exigences réglementaires (Bâle II, CRBF - Mars 2005). Il correspond au risque de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes, ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

### **7-4-1 Objectifs et politique**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels), rôles en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse Régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.



## **7-4-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Direction Générale de la Caisse Régionale, comité auquel participe le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle permanent.

L'organe exécutif est par ailleurs informé trimestriellement, par un tableau de bord, des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Ce document analyse l'évolution de la collecte des pertes, et notamment leur niveau par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Il souligne par ailleurs les faits marquants de la période et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant. Le contrôle périodique, le contrôle permanent, chaque manager d'unité déclarante sont destinataires de ces informations.

D'autre part, la politique de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale précise, notamment, les indicateurs de mesure, les seuils d'alerte et les limites opérationnelles et fait l'objet d'une validation annuelle par le Conseil d'Administration. Ils constituent ainsi les niveaux de risques résiduels acceptables : le risque résiduel net (après mise en place du dispositif de prévention interne et couverture éventuelle par les assurances) est comparé au seuil de risque souhaité.

Dans la mesure où ces seuils sont dépassés, des actions correctives ou des contrôles complémentaires devront être envisagés, ainsi qu'une information aux instances concernées. Une restitution de ces indicateurs est effectuée deux fois par an auprès du Conseil.

D'autre part, les obligations des établissements bancaires ont été renforcées avec l'intégration dans le CRBF 97-02, le 14 janvier 2009, d'une obligation d'alerte Risques Opérationnels vers la Commission Bancaire. Cette procédure concerne d'une part les risques opérationnels significatifs, c'est-à-dire dont le montant unitaire dépasse les 0.5% des fonds propres de base tier one et, d'autre part, tous les risques opérationnels sensibles (supérieurs à 150K€). Ce dispositif est présenté et validé annuellement par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément à la Lettre Jaune 2008-0238 de mai 2008. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe a la responsabilité de déployer un dispositif de contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse Régionale. Aucune modification n'est intervenue sur ce périmètre depuis l'exercice 2009.

Différents travaux ont été menés au cours de l'année 2013 sur le domaine Risques Opérationnels afin de satisfaire aux obligations réglementaires :

- L'Analyse des scénarii majeurs : En effet, pour être en mesure de quantifier le risque opérationnel conformément à l'approche de « mesures avancées » et calculer les

exigences en fonds propres associées, il convient de mener une analyse annuelle des scénarios majeurs.

- Une nouvelle campagne de cartographie des Risques Opérationnels dont l'objectif est d'apprécier le niveau d'exposition aux risques et des actions à mener pour gérer ces risques.
- La collecte des incidents de type risque opérationnel dont un des objectifs est d'évaluer le coût du risque opérationnel. La formation des nouveaux responsables de service ou d'unité a été assurée au moment de la prise de fonction.

L'ensemble de ces travaux a pour objectif de satisfaire aux exigences de la réglementation Bâle II.

### **7-4-3 Méthodologie**

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères

qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

### **7-4-4 Exposition**

#### **RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2013**

|   | Fraude Interne |    | Fraude Externe |    | Pratiques emploi/ sécurité sur le lieu de travail |    | Rel.clinetèle/ produits et pratiques commerciales |    | Dommages aux actifs corporels |    | Dysfonct. Activités/ systèmes |    | Traitement opérations/ gestion processus |     |
|---|----------------|----|----------------|----|---|----|---|----|-------------------------------|----|-------------------------------|----|--|-----|
|   | Nb I           | MB | Nb I           | MB | Nb I  | MB | Nb I  | MB | Nb I                          | MB | Nb I                          | MB | Nb I                                     | MB  |
| coût du risque opérationnel : tous domaines           |                |    | 35             | 97 |   |    | 6   | 18 |                               |    |                               |    | 629                                      | 918 |
| coût du risque opérationnel frontière : tous domaines |                |    |                |    |   |    |   |    |                               |    |                               |    | 2  | 26  |

| Synthèse (coût du risque opérationnel) |      |              |              | Synthèse (coût du risque frontière) |    |              |              |
|--|------|--------------|--------------|-------------------------------------|----|--------------|--------------|
| Nb I                                   | MB   | MB définitif | MN définitif | Nb I                                | MB | MB définitif | MN définitif |
| 670                                    | 1033 | 241          | 241          |                                     |    |              |              |
|  |      |              |              | 2                                   | 26 | 26           | 26           |

**Nb I : Nombre total d'incidents**  
**MB : Montant Brut**  
**MN : Montant Net**

Le coût du risque opérationnel tous domaines, d'un montant brut de 1033 K€, se chiffre en définitif à 241 K€ pour la Caisse Régionale au titre de l'année 2013. Le coût définitif du risque frontière (risque opérationnel qui aggrave le risque de contrepartie...) pour notre Caisse Régionale est de 26 K€.

### **7-4-5 Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les

caractéristiques permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## **7-5 Risques de non conformité**

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale s'est dotée d'une fonction de Contrôle de la Conformité distincte des unités opérationnelles et des fonctions de contrôles périodiques. Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC), lui-même rattaché au Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale.

Le responsable de la Conformité s'assure par les contrôles et/ou le conseil qu'il opère du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'à la correcte application des procédures internes au sein de l'Entreprise.

Le responsable de la Conformité identifie les risques de non conformité de la Caisse Régionale, y compris en matière de services d'investissement et de déontologie, et assure également la responsabilité de la sécurité financière (lutte anti blanchiment et fraude externe).

En 2013, le dispositif a été renforcé avec la mise en œuvre de plans d'actions relatifs à la protection du consommateur, et au dispositif d'entrée en relation Personnes Morales.

## 8 – Les résultats financiers sur les 5 dernières années (normes françaises)

| CRCA Côtes d'Armor                                      | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>1. Situation financière de fin d'exercice (en €)</b> |            |            |            |            |            |
| Capital social  | 91 499 634 | 91 499 634 | 91 499 634 | 91 499 634 | 91 499 634 |
| dont Certificats Coopératifs d'Associés                 | 22 875 000 | 22 875 000 | 22 875 000 | 22 875 000 | 22 875 000 |
| Nombre de parts sociales                                | 4 499 976  | 4 499 976  | 4 499 976  | 4 499 976  | 4 499 976  |
| Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés            | 1 500 000  | 1 500 000  | 1 500 000  | 1 500 000  | 1 500 000  |
| <b>2. Résultat global des opérations (en K€)</b>        |            |            |            |            |            |
| Produit Net Bancaire                                    | 234 531    | 227 868    | 228 967    | 237 736    | 241 379    |
| Résultat Brut d'Exploitation                            | 125 787    | 113 763    | 111 889    | 111 382    | 118 069    |
| Impôt sur les bénéfices                                 | 37 936     | 27 452     | 30 205     | 30 314     | 37 598     |
| Bénéfice net  | 61 572     | 61 861     | 62 495     | 62 074     | 60 077     |
| Montant des excédents distribués                        |            |            |            |            |            |
| Intérêts aux parts sociales de la Caisse Régionale      | 2 655      | 2 295      | 2 430      | 1 890      | 1 665      |
| Dividendes des CCA                                      | 4 620      | 4 635      | 4 680      | 4 650      | 4 485      |
| <b>3. Résultat des opérations par titre en euros</b>    |            |            |            |            |            |
| Résultat Brut d'Exploitation                            | 20,96      | 18,96      | 18,65      | 18,56      | 19,68      |
| Bénéfice net  | 10,26      | 10,31      | 10,42      | 10,35      | 10,01      |
| Intérêt attribué aux parts sociales                     | 0,59       | 0,51       | 0,54       | 0,42       | 0,37       |
| Dividende attribué aux CCA                              | 3,08       | 3,09       | 3,12       | 3,10       | 2,99       |

## 9– Les prises de participation 2013

La CR a effectué au cours de l'exercice 2013, des prises de participations financières dans 3 sociétés :

- SAS SACAM IMMOBILIER à hauteur de 2 748 970€ soit 2.01% du capital
- SAS C2MS à hauteur de 2 472 070 € soit 4.66% du capital
- SP 8G SOFIAL 2 à hauteur de 1 200 000 € soit 8% du capital dont 600 000€ en titres de participation.

La CR a également participé à l'augmentation de capital de la SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS pour 183K€.

## 10- Proposition d'affectation du résultat

|   |                     |
|---|---------------------|
| - Résultat social après impôts sur les sociétés       | 60 077 457,69 euros |
| - Affectation report à nouveau débiteur               | 162 535,00 euros    |
| - Résultat distribuable                               | 59 947 531,54 euros |
| - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés | 4 485 000,00 euros  |
| - Intérêts aux parts sociales                         | 1 664 991,12 euros  |
| - Affectation aux réserves réglementées               | 32 608,85 euros     |
| - Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale    | 40 299 242,04 euros |
| - Affectation du reste à la réserve facultative       | 13 433 080,68 euros |

## 11 - Les événements post clôture

Il n'est intervenu aucun événement post clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers de l'exercice considéré depuis la date de clôture de l'exercice.

## 12 - Les perspectives 2014

### Zone euro : Le retour de la croissance se dessine

Un retour de la croissance semble se confirmer en Europe. Elle restera toutefois en 2014 et 2015 freinée par la poursuite de l'ajustement des bilans publics et privés, et sensiblement en deçà de celle des Etats-Unis, où l'allègement du service de la dette des ménages et la progression de leur patrimoine soutiendront la consommation.

L'acquis de croissance pour l'année 2014 est à peine positif, mais les derniers indicateurs avancés de l'activité viennent confirmer la poursuite de la reprise début 2014. Ils apportent néanmoins une vision moins nette sur la convergence entre pays qu'au cours des mois précédents, avec un décalage plus marqué entre redressement de l'activité industrielle et stagnation des services, notamment en Italie.

La moindre dégradation de l'activité en 2013 est due à trois principaux facteurs qui seront toujours présents pour soutenir la reprise en 2014. La stabilisation des conditions financières devrait persister, même si les résultats de la revue des actifs des banques et les déceptions probables concernant l'union bancaire pourraient sporadiquement raviver les tensions. Le moindre poids de l'austérité budgétaire est inscrit dans la plupart des lois de stabilité votées ou en cours de validation. L'amélioration de la demande extérieure devrait rester à plus court terme le principal moteur de la croissance de la zone euro. Pour les pays périphériques, l'ajustement sur le front de l'emploi sera moins violent que sur le passé. Mais les progrès de compétitivité seront plus difficiles, devant de plus en plus être portés par les salaires, car les gains de productivité passés ne seront pas reproductibles. La consolidation de l'investissement productif sera contrainte par l'exigence d'amélioration des capacités de financement, elle-même nécessaire pour poursuivre l'ajustement des bilans privés.

Les dépenses des ménages ne devraient plus se dégrader sur l'ensemble de la zone euro, mais la croissance restera encore trop faible en 2014 pour créer des emplois. La baisse du taux de chômage est donc reportée à la fin 2014, et avec elle le redémarrage de la consommation privée, favorisée par ailleurs par une inflation toujours très faible.

Dans ce contexte de reprise fragile et d'inflation faible, la BCE devrait au minimum conserver un biais à l'assouplissement monétaire.

### En France : vers une reprise lente, fragile et conditionnée

Si la reprise intervient en 2014, elle sera nécessairement atypique. En effet, elle se fera sans consommation et avec un investissement limité. La dégradation du pouvoir d'achat et de l'emploi incite les ménages à limiter leurs dépenses et à épargner. Dès lors, ce comportement pénalise également l'investissement, ce qui souligne clairement les limites du modèle de croissance français basé sur la consommation. Toutefois, si la consommation restera forcément contrainte, à fortiori avec l'effet de la hausse de la TVA, l'investissement devrait quant à lui pouvoir légèrement progresser. En effet, il y a la nécessité d'investir pour renouveler le stock des équipements qui deviennent progressivement obsolètes. Ce constat est d'autant plus vrai que le poids des investissements liés aux secteurs à obsolescence accélérée (ex: informatique) ne cesse

d'augmenter dans les entreprises. Par conséquent, malgré une consommation contrainte, la demande interne pourrait néanmoins être soutenue par des investissements rendus nécessaires pour dégager des marges de progression lorsque la reprise sera plus clairement installée car l'industrie et l'activité "de demain" ne se feront pas avec les machines, les systèmes d'information et les modes organisationnels "d'aujourd'hui". Parallèlement, et malgré une compétitivité toujours dégradée, la France pourrait bénéficier d'un accroissement de ses exportations du fait d'une croissance mondiale plus favorable.

Toutefois, si la reprise intervient, ses effets sur l'emploi ne seront pas directement visibles. En effet, la reprise passera nécessairement par une politique de l'offre axée sur l'investissement et les exportations. Or, ce type de reprise est pauvre en emplois et faible en revenus à court terme, donc faible en consommation, avec *in fine* une croissance économique qui devrait se situer entre +0,5% et +1% en 2014, et peut être +1,5% en 2015. Etant donné qu'il faut au moins +1,5% de croissance par an pour envisager une stabilisation robuste du chômage, le recul de ce dernier ne pourra pas intervenir de manière autre que ponctuelle avant mi ou fin 2015 dans le meilleur des cas, et devrait continuer à osciller autour de 11% de la population active avant de s'établir à 10,9% fin 2015.

### **Le Département des Côtes d'Armor**

Au regard des derniers chiffres connus pour le département à fin Septembre qui affichaient une évolution positive des indicateurs d'activité, des prévisions prudentes mais optimistes au niveau national et de la zone euro, le département s'appuiera sur ces points d'ancrage et sa capacité d'innovation pour prendre le train de la reprise.

Acteur engagé sur son territoire, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor poursuivra son rôle en 2014 en accompagnant l'ensemble de ses clientèles dans leurs projets professionnels et/ou personnels en maintenant avec ses clients et sociétaires une relation de proximité et de lien social.

**Le Directeur Général  
Jean-Yves CARILLET**